2020_05_20_DI_IDF_conf_tel_15_Covid-19 3
2020_05_14_DI_IDF_conf_tel_14_Covid-19 5
2020_05_12_DI_IDF_conf_tel_13_Covid-19 7
2020_05_06-07_DI_IDF_GT_PRA_et_CTSD 9
2020_04_30_DI_IDF_conf_tel_12_Covid-19 15
2020_04_28_DI_IDF_conf_tel_11_Covid-19 17
2020_04_23_DI_IDF_conf_tel_10_Covid-19 21
2020_04_21_DI_IDF_conf_tel_9_Covid-19 23
2020_04_17_DI_IDF_conf_tel_8_Covid-19 25
2020_04_15_DI_IDF_conf_tel_7_Covid-19 27
2020_04_10_DI_IDF_conf_tel_6_Covid-19 29
2020_04_08_DI_IDF_conf_tel_5_Covid-19 31
2020_04_06_DI_IDF_conf_tel_4_Covid-19 33
2020_04_03_DI_IDF_conf_tel_3_Covid-19 35
2020_04_01_DI_IDF_conf_tel_2_Covid-19 37
2020_03_30_DI_IDF_conf_tel_1_Covid-19 39

Coronavirus

réunion téléphonique du 20/05/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 20 mai 2020

Chiffres de la DI

- 520 agents (contre 200 avant le 11 mai) sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI ;
- 213 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 97 SURV pour cause de baisse d'activité;
- 315 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 8 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 4 agents sont en quatorzaine ;
- 101 agents sont considérés comme « fragile ».

SOLIDAIRES Douane précise qu'avec un taux d'agents dit « fragile » de 11,3% dans la DI, les DI IDF et Auvergne-Rhône-Alpes sont les deux plus touchées à ce sujet, ce sont aussi les deux deux régions les plus polluées d'un point de vue environnemental.

Vie des Services

Reprise d'activité

BSITM : Eurostar va finalement faire remonter le nombre de trains à trois rotations par jour à partir de la fin du mois de mai. Cette situation va poser des problèmes sur l'avancée des travaux de la brigade car il faudra nécessairement plus d'agents en présentiel pour gérer la mission de sûreté.

BSI les ULIS et BSI Val-De-Seine : le commandement a bien fait tomber les ASA pour baisse d'activité des agents, comme demandé par le DI. L'activité de ces unités est donc repartie.

Bureau de la garantie : les locaux de la garantie à Paris ont bien été nettoyés et décontaminés la semaine dernière.

Collaboration DI Île-de-France et DI Paris-Aéroport

Chaque Direction Régionale de la DI IDF va fournir un schéma tactique pour expertiser les possibilités de renfort en surveillance des agents de la DIPA vers les BSI franciliennes « routières ». Le DI rappelle que « nous sommes tous douaniers et devons leur venir en aide ». En effet, cette décision a été prise pour aider aux collègues de la DIPA qui n'ont plus d'activité dans leurs unités, le trafic aériens étant réduit au strict minimum, voir suspendu par endroits.
Par ailleurs, cela participera à la volonté de l'administration de faire tomber le nombre d'ASA SU pour baisse d'activité.
Le régime de travail des agents de la DIPA n'est pas le même que celui de ceux de la DI IDF. Ce sera à la donc DIPA de venir se calquer sur nos organisations de travail, encadrés par nos méthodes.

Néanmoins nos capacités d'accueil ne sont pas extensibles : une réunion entre la DI et la DG est prévue afin de fixer les grandes lignes de cette opération. Il devra y avoir au préalable des formations professionnelles : des contrôles routiers sur le périphérique parisien ou des contrôles de vendeurs à la sauvette de cigarettes de contrebande ne s'improvisent pas. Il s'agira pour les agents de la DIPA de renforcer les unités de la DI IDF plus que de se substituer à elles. Or cela fait des semaines que l'on essaie de cloisonner les équipes pour lutter contre la pandémie et qu'on a du mal à occuper nos propres agents SU...

Matériels et EPI

Il en restent 101 000 masques en stocks et la DI espère en recevoir encore 50 000 (36000 chirurgicaux et plusieurs milliers en tissus). L'idée est d'avoir assez de masques pour passer l'été, ce qui devrait être le cas a priori sur le rythme de consommation actuel au vue du faible présentiel.
SOLIDAIRES Douane demande ce qu'il en sera si le projet de collaboration avec la DIPA se réalise. La DIPA disposerait de stocks suffisant pour équiper ses agents.

SOLIDAIRES Douanes précise qu'il faut doter certains services (les pôles énergie) en gants en nitrile car les autres matières fondent à cause des hydrocarbures. Le DI l'acte, les gants seront distribués rapidement.
Par ailleurs, la DI est toujours en recherche de housse de siège de voiture en cas de transport d'infracteur.

Actualités

Présentiel et télétravail

Le présentiel total s'avère impossible dans certains services du fait de la contrainte immobilière. Les distances sanitaires ne pouvant pas être respectées, les agents ne peuvent tous revenir sur leur lieu de travail. La piste de la démocratisation du télétravail est intéressante à explorer pour résoudre ce problème, au besoin avec une mise en place de télétravail simplifié.
La Médecine de Prévention préconise tout au plus deux jours de télétravail par semaine, mais précise qu'au delà des risques sociaux professionnels apparaissent. Ainsi cela nécessitent un pilotage fin et spécifique.
SOLIDAIRES Douanes informe que nombre d'agents sont partants pour télétravailler mais les modalités de demande ne sont pas encore connues dans les services.
Le DI reste décisionnaire en matière de télétravail. Il n'a pour l'heure pas encore reçu de dossier de demande de télétravail de la part des agents, mais ajoute qu'il ne s'y opposera pas lorsqu'ils arriveront.
80 demandes sont en cours pour équiper des postes de télétravail. Il faut au minimum 2 heures par ordinateur pour installer Windows 10. Les TSI sont donc actuellement sous pression.
Le DI prend également l'engagement de diffuser une note récapitulant les nouvelles modalités de télétravail et d'accès à ce statut. Avec des conditions assouplies, cette nouvelle période devrait être plus propice au télétravail.
Le DI tient à préciser que le télétravail ne peut être imposé : il est le résultat actuel d'une situation immobilière ne permettant pas le présentiel de tous les agents.
Néanmoins, si tous les agents voulaient revenir travailler en présentiel, le DI serait dans l'obligation d'imposer des positions de télétravail pour éviter trop de promiscuité dans les services. Les organisations syndicales seraient immédiatement informés de la situation.
Le DI précise aussi que le développement du télétravail entre dans le panel des dispositions proposées dans le cadre de l'attractivité de la DI Île-de-France.
Pour les postes où le télétravail est impossible, la formation professionnelle est une piste envisagée.
L'organisation actuelle est prolongée jusqu'au mois de juin. Le DI précise qu'il veut comprendre les fonctionnements divers de tous les services et comprendre pourquoi il y a encore des ASA pour baisse d'activité.
Par ailleurs, les décisions de roulements intra-DI IDF se feront au mois de juillet comme habituellement.

Ordonnance sur la retenue des congés/RTT

La DI a fini le recensement de chaque situation individuelle de la première période (du 16/03 au 17/04) mais sans établir les calculs de retenue des congés. Il a aussi diffusé à tous les chefs de service les notes de la DG.
SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que les notes en question n'ont pas été diffusées dans tous les services par la suite. Le DI s'y atèle donc en direct.
Le DI précise qu'il a donné l'ordre de s'assurer que le traitement aura été strictement homogène au sein de chaque service. Une harmonisation sera faite au sein de la DI. Les chefs de service devront avoir un dialogue avec chaque agent, avant de faire remonter à la DI le fruit de cet échange. Ensuite la DI notifiera le résultat final. Il se peut que les deux périodes soient traitées de manière groupée, techniquement, faute de temps et d'effectifs contraints. En tout état de cause, les notifications ne pourront intervenir qu'après la date du 31 mai.
SOLIDAIRES Douanes demande comment faire pour poser des congés avant fin mai, eu égard aux délais désormais très restreints surtout pour les services CO.
SOLIDAIRES Douanes demande également si le fait de poser des congés de soi-même ne risque pas d'éteindre tout droit à recours ultérieur sur l'application de l'ordonnance ? Les décisions seraient susceptibles de permettre des recours gracieux, des recours en CAP et enfin des recours juridictionnel au tribunal administratif !

Paris, le 20 mai 2020

Coronavirus

réunion téléphonique du 14/05/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 14 mai 2020

Chiffres de la DI

La pandémie est toujours active en région Île-de-France :

- 412 agents (contre 200 avant le 11 mai) sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI ;
- 371 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 185 SURV pour cause de baisse d'activité ;
- 297 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 13 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 4 agents sont en quatorzaine ;
- 103 agents sont considérés comme « fragile ».

SOLIDAIRES Douanes précise qu'avec un taux d'agents dit « fragile » de 11,3 % dans la DI, les DI IDF et Auvergne-Rhône-Alpes sont les deux plus touchées à ce sujet, ce sont aussi les deux régions les plus polluées d'un point de vue environnemental.

Vie des Services

Reprise d'activité des bureaux OP/CO - AG

Au bureau de Rungis, vingt-quatre agents ont travaillé en présentiel le 11 mai. Aujourd'hui ils ne sont plus que treize agents. Sans doute est-ce dû au phénomène de déconfinement et de reprise d'activité. À présent, les espaces de travail sont organisés en fonction des besoins et de la distanciation physique.

SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que dans les statistiques quotidiennes de présentiel, d'ASA, et de TT, il ne faut pas oublier de décompter les agents à temps partiel notamment les mercredis pour les agents ayant des enfants.

Le DI donnera consigne en ce sens.

Le télétravail (TT) va être structuré et consolidé d'après le DI. Les positions mixtes vont être développées et encouragées : alternance de 2 jours de TT et 3 jours présentiel, ou de 3 jours de TT et 2 jours de présentiel.

La note sur les nouvelles modalités de conventions de télétravail est sortie. Elle simplifie et étend la possibilité de télétravailler 100 % du temps sur accord du DI. Le DI est favorable au TT jusqu'à 3 jours par semaine.

Cette nouvelle organisation est un défi pour les services RH. Il s'agit de revoir l'animation des collectifs de travail, avec une organisation mixant TT et présentiel.

HOROQUARTZ sera le sujet du prochain groupe de travail (GT). Les agents qui ont travaillé en présentiel ne doivent pas être pénalisés avec un décompte du temps à la minute alors que les agents qui télétravaillent sont au forfait (donc plus avantagés car pas de perte, le cas échéant).

Sur la DI, les plages horaires de travail ont été étendues (de 7h00 à 20h30) tout comme les plages repas (de 11h00 à 14h00).

Reprise d'activité des unités de la surveillance

BSITM : le DI a donné la consigne de commencer les travaux de la gare du Nord par les verrières de la salle d'armement afin de libérer la pièce au plus vite.

Si en plus de l'épidémie de COVID-19 les travaux de la salle d'armement empêchent les agents de la BSITM de reprendre leur activité en présentiel, la possibilité de réduction du nombre d'agents SURV en ASA va se voir inévitablement impactée.

Et si en plus Eurostar décide de rajouter des trains, la montée du présentiel sera obligatoire pour assurer la mission de sûreté. Ces impératifs croisés vont voire priorisés les travaux, jusqu'à horizon de la mi-juin, au détriment de l'activité SURV. Des pistes sont actuellement recherchées pour occuper les agents (formations, etc.) afin que les ASA des agents SURV pour baisse d'activité décroissent sensiblement.

SMS : Pour les unités SMS, seule l'équipe de Fos-sur-Mer a repris son activité. L'autre équipe devrait reprendre dès la semaine prochaine.

BSI franciliennes : Les activités des BSI de Marne la Vallée, de Val de Seine et des Ulis devraient repartir la semaine prochaine.

Coopération éventuelle DIPA/ DI IDF : Chaque DR de la DI Île-de-France va fournir un schéma tactique pour expertiser les possibilités de renfort dans les BSI franciliennes routières.

Pour information, la note concernant l'entretien du HK en dotation collective est sortie.

Matériels

Équipements de protection individuelle :
– 7140 masques en tissus ont été livrés aujourd'hui. Il sera du coup possible de faire don de masque FFP2 aux établissements de santé les plus proches.
– une réflexion est en cours sur les blocs sanitaires autonettoyants.
– la climatisation passerait du mode ventilation mécanique contrôlées (VMC) simple au mode double flux.

Informatique : 500 ordinateurs dont 400 portables sont attendus pour cet été pour permettre aux agents qui en feront la demande, d'avoir la possibilité de télétravailler. La sécurité sur ces postes est aussi en cours d'expertise notamment sur les espaces de partage les plus sollicités.
Par ailleurs, l'application DALIA dédiée aux déclarations de devise, va être déployée.

Actualités

Congés, autorisation d'absence

Retenue de congés/RTT : Le DI continue de chercher à résoudre le problème des ASA pour baisse d'activité afin de les réduire au minimum et de répertorier les agents ayant besoin de garder leurs enfants, ou encore ceux qui sont considérés comme « fragiles », etc.
La DI IdF est une direction où beaucoup d'agents font du télétravail. Le recensement définitif pourrait donc prendre énormément de temps… Le DI estime tout de même que dans certains cas le prorata temporis devra être appliqué.

Médecine de prévention (MP) : Dans le secteur privé, depuis le 13 mai, les médecins du travail peuvent prescrire des arrêts de travail si les pathologies sont liées au COVID-19.
Le DI va se renseigner pour savoir si cela s'appliquera aussi dans la fonction publique

Congés bonifiés : Pour le moment la campagne d'été des congés bonifiés sur 2021 est reportée (sans perte des droits à congés). Pour la Réunion, la campagne d'hiver demeure à ce stade.
Au reste, des préfets auraient instauré des quatorzaines pour les arrivées de métropole.

Congés d'été : SOLIDAIRES Douanes précise qu'il va falloir être souple sur les congés d'été. En effet, il faut pouvoir assurer la continuité du service, et tout en permettant aux agents de prendre peut-être plus largement des congés à cette période. D'autant plus si cette période se révèle creuse économiquement pour avoir ensuite plus de marge en cas de reprise automnale.
Le DI réaffirme qu'il n'y aura pas de retour de règles contraignantes quant à la prise de congés. Il s'en remet au sens du service public des agents et demande que la continuité du service soit assurée.

Formation professionnelle, concours et titularisation

Concernant le recrutement, sont supprimés/annulés pour l'année 2020 :

- l'examen professionnel de B en A. La DG va recruter les agents de la liste complémentaire de l'année dernière (10 postes) ;
- les épreuves de langue et de sport pour tous les concours ;
- l'évaluation psychologique pour les Contrôleurs SURV ;
- l'épreuve orale technique pour les informaticiens ;

Les oraux des concours inspecteur, inspecteur PSE, contrôleur programmateur sont maintenus pour la fin juin/début juillet.
Les oraux de titularisation des ACP2 se dérouleront en visioconférence entre le 25 mai et le 5 juin afin que la CAP de titularisation des ACP2 puisse se tenir le 25 juin.

Pour les ACP2 stagiaires, la date du début de formation à l'ENDLR n'est pas encore définie. La date du 2 juin avait été avancée mais la promotion ferait son entrée plutôt vers le 8 juin. Le médecin de prévention et la médecine du travail travaillent en collaboration étroite avec le directeur de l'ENDLR pour garantir toutes les mesures de prévention nécessaire à la tenue de cette rentrée. Les agents ACP2 stagiaires OP/CO et SURV ne ferait pas leur rentrée en même temps, une des deux sessions risque d'être reportée au mois de septembre.

Transports

Le DI s'interroge sur la possibilité d'achat de vélos électriques pour les déplacements dans Paris intra-muros et jusqu'à la DG, avec des places de parking réservées.

SOLIDAIRES Douanes demande instamment que la DI relance le sujet de la prise en charge intégrale du pass NAVIGO auprès de la région Île-de-France. Le sujet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la remontée de la pollution, et favorise la reprise d'activité. C'est peut être une bonne fenêtre de tir en ce moment ! Le DI va agir en ce sens.

La prochaine audioconférence se tiendra mercredi 20 mai 2020 à 9h30 en Groupe de travail sur les futures organisations du travail possibles.

Paris, le 14 mai 2020

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes IDF (sections d'Île-de-France)
@ : solidaires-idf@douane.finances.gouv.fr **tél** : 01 73 73 12 50

Coronavirus

réunion téléphonique du 12/05/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | *Compte-rendu*

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 12 mai 2020

Chiffres de la DI

- 415 agents sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont un peu plus nombreux en présentiel par bureau) ;
- 375 agents sont en ASA à domicile (hors CA, CMO autres, etc.) dont les SURV pour cause de baisse d'activité ;
- 287 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 14 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 5 agents sont en quatorzaine ;
- 104 agents sont considérés du fait de leur état de santé comme « fragile ».

La pandémie est toujours active en région Île-de-France. Il n'y a pas de baisse significative à ce jour de la contamination. Celle-ci reste à surveiller de près avec le déconfinement.

Protection des agents

Équipements de protection individuelle

Gel hydroalcoolique (GHA) : la DI vient d'envoyer une note à destination de tous les agents, pour que les flacons de GHA vides, ayant une contenance de 200ml, et avec bec poussoir, ne soient pas jetés. Il y a en effet une pénurie sur ces contenants qui pose problème pour l'approvisionnement. Le dispositif retenu consiste à remplir ces contenants à partir de bidons de 5 litres. Une nouvelle commande de GHA est en cours.

Masques : il en reste 89000.
La consommation en rythme de reprise doit être évaluée pour estimer les besoins futurs.
Les usagers sont fortement incités à porter un masque pour accéder aux bâtiments administratifs de la DI.
Une expertise est en cours sur la pertinence d'une décontamination des usagers avant d'accéder aux bâtiments.

Gants : les stocks de gants ont diminués très rapidement. Il n'y a pas d'urgence pour le moment mais il ne faut pas perdre de vue que certains les fabricants ne prennent plus de nouvelles commandes ou/et de nouveaux clients.

Assainissement du VITALYS

Le VITALYS a été décontaminé ce dimanche, reste à décontaminer l'aile ouest, où sont situé les locaux du CODT.

Pour la restauration, une centaine de repas sont programmés, avec vingt minutes maximum par repas pour permettre le nettoyage avant/après.

La climatisation fonctionne mais en mode « évacuation de l'air vicié intérieur », la fonction chaud/froid est en cours d'expertise.

Test COVID-19

Le sujet des tests pour les agents se posera en cas de retour d'une seconde vague de contamination et d'extension de clusters. Ces sujets émergeront (ou pas) en fonction de l'actualité.

Vie des Services

Techniciens des Services Informatiques

Un recrutement d'agents contractuels a été demandé par la DI pour saturer les effectifs.

D'autres moyens de recrutement sont recherchés, faute de candidatures au TAM.

Aussi une demande d'augmentation du nombre de mois pour les missions des agents vacataires a été effectuée.

Reprise d'activité des unités de la surveillance

Le DI a donné des instructions pour que les ASA des agents SU baissent rapidement. Un retour à la normale est attendu à partir de ce jeudi et sous quinze jours. Il faudra attendre le début de la semaine prochaine, pour entrevoir une tendance plus fiable.

BSITM : l'unité, qui demeure un cas particulier du fait de son grand nombre d'agents, il reste environ 80 agents en ASA, et cela malgré la diversification des missions.
Scanner Mobile Spécial : le SMS va également reprendre assez rapidement son activité. Les plans de mouvements sont en cours de validation.
Collaboration DI IDF/DIPA : des discussions sont en cours pour explorer si des pistes de missions communes entre les deux directions sont possibles, afin de trouver de l'emploi aux collègues désœuvrés si les aéroports devaient restés fermés.

Matériels

Le DI espère augmenter les capacités de télétravail de manière significative pour les agents. La capacité maximum possible sera de 850 télétravailleurs sur la DI Île-de-France. Un agent souhaitant travailler en mixte (alternance de télétravail et de présentiel) aura le matériel nécessaire à son domicile et à son service. Il n'y aura plus de transport de matériel à effectuer.
A ce jour, il n'y a plus d'ordinateur portable disponible. Encore vingt-deux mini-tours fixes équipées PULSE & RAPIDO seront déployés sur les bureaux de Paris-Est. Pour ceux de Paris Ouest le déploiement doit attendre l'équipement PULSE et RAPIDO des PC.
SOLIDAIRES Douane attire l'attention sur le fait que massifier le télétravail en continu en réduisant le présentiel sur la durée, résout sûrement une partie des difficultés matérielles de cette crise hors normes, mais en revanche soulève d'autres difficultés, personnelles et professionnelles…

Il y aura un roulement des 140 ordinateurs installées dans les services pour les reconfigurer en mode nomade et pour les délivrer au domicile des agents qui souhaitent télétravailler (tour PC, écran/clavier/souris, etc.). Ce déploiement durera jusque fin mai, la capacité maximum de configuration des ordinateurs étant d'une quinzaine par semaine.
La commande faite à l'UGAP de 400 ordinateurs dont 70 ultra portables, …serait livré d'ici sept semaines.
A ce stade, le DI est d'accord pour que les agents viennent récupérer leur siège ergonomique dans leur service (ou que la BHR leur amène) quand ils sont en télétravail permanent et présentent des Troubles Musculo-Squelettiques.
Au-delà, il est envisagé d'en faire commande auprès des CHSCT ayant des crédits suffisants, sur prescription des Médecins de Prévention.

Actualités

Instance Sociales

La CAPC de titularisation des ACP2 se tiendra bien le 15 mai 2020. SOLIDAIRES Douanes sera présent pour la préparation de la CAPC le 14 mai à 9h30 et en séance le 15 mai.

Ordonnance n°2020-430 sur la retenue de congés/RTT

Le DI confirme que l'application sera très homogène dans toute la direction. Toutes les situations individuelles seront recensées, le nombre de jours dût sera précalculé. Ces calculs redescendront au niveau des chefs de service qui auront alors un dialogue avec chaque agent.
Les deux périodes sont bien identifiées : la première du 16 mars au 16 avril, et la seconde du 17 avril au 24 juillet, date prévue pour la fin de l'État d'Urgence Sanitaire (EUS).
Les Directeurs Régionaux vont lancer les projections pour la première période et doivent recenser précisément les positions pour la seconde.

Par ailleurs, les chefs de service doivent inviter les agents concernés à poser des jours de congés avant le 30 mai, sous réserve de l'adoption des dispositions du projet de la loi prorogeant l'EUS fixant la date d'application des dispositions de l'ordonnance au 30 mai ou bien d'une reprise de l'activité au 2 juin.

A noter que les absences pour réserve militaire sont des congés au sens de l'article 34-11 de la loi n°84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. Elles n'entrent donc pas dans le champs d'application de l'ordonnance scélérate n°2020-430, mais ces périodes n'ouvrent toujours pas droit à acquisition de jours de RTT. Ces absences ne doivent pas rentrer en compte pour l'imputation éventuelle de congés. Idem pour les autorisation d'absence pour décès de proches.

Transport en commun

SOLIDAIRES Douane demande si les abonnements d'engins de déplacement personnels partagés (vélopartage, trottinettes et scooters en freefloating…) pourront être pris en charge en tout ou partie dans le cadre des annonces du ministre des transports sur l'entrée en vigueur du forfait mobilités durables et quelle sera marche à suivre. Le DI va se renseigner.

La prochaine audioconférence aura lieu jeudi 14 mai 2020.

Paris, le 12 mai 2020

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes IDF (sections d'Île-de-France)
@ : solidaires-idf@douane.finances.gouv.fr **tél** : 01 73 73 12 50

Coronavirus

GT PRA et CTSD du 6 et 7 mai 2020 de la DI Ile-de-France

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu du GT sur le Plan de Reprise d'Activité et du CTSD des 6 et 7 mai 2020 tenus en audioconférence

Déclaration Liminaire

SOLIDAIRES Douanes l'a martelé depuis le début de cette crise sanitaire pandémique, et alors que son terrible bilan dépasse probablement les 30 000 personnes décédées (en incluant les décès à domicile, dont le décompte est encore en cours) : il n'y a de déconfinement possible qu'en privilégiant et garantissant la santé et la sécurité de la population.

A ce titre, la santé des agents des douanes, rouage essentiel à cette reprise voulue politiquement et économiquement à toute force... Mais pas à n'importe quel prix pour nous, la vie n'étant pas une marchandise!
Il est donc en premier impératif que tous les moyens de protections, validés scientifiquement comme réellement efficaces, soient disponibles pour les personnels des douanes travaillant en présentiel.

Pour le reste, nous interviendrons sur les thématiques concernant cette région aux contraintes particulières qu'est l'Île-de-France. Région rappelons-le la plus touchée par la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, alors que le gouvernement appelle à un effort commun sans précédent, il sème la zizanie (diviser pour mieux régner, quand on a été si mal élu, au fond ?) avec son ordonnance inouïe sur la saisie des congés/RTT de celles et ceux qui ont été en première ligne : quelle petitesse, quel manque de sagesse !!!
Il en va de soi que SOLIDAIRES la condamne et la combattra par tous moyens.

Chiffres de la DI

Le plateau de la pandémie se conforte dans la région Ile-de-France. Comme le gouvernement l'a confirmé ce jour lors de son allocution, et contre toute attente, il n'y a pas de baisse significative :

- 218 agents sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont environ au nombre de trois par bureau) ;
- 546 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 288 agents SURV pour baisse d'activité ;
- 331 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 16 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 5 agents sont en quatorzaine ;
- Une centaine d'agents sont considérés du fait de leur état de santé comme « fragile ».

Organisation de la reprise d'activité

Diffusion d'information

La période du 16 mars au 17 avril 2020 étant passée, tous les agents en mesure de travailler seront recontactés pour la reprise d'activité.

Le DI réaffirme que le 11 mai, il n'y aura pas une reprise à la normale. Il s'agit d'une reprise compte tenu de la pandémie avec de nombreuses incertitudes.

Les consignes données par celui-ci sont claires et bienveillantes, dans un contexte où nombre d'agents sont inquiets de l'évolution de la situation. En effet, entre le sujet des transports en commun et celui de la garde d'enfants (donc les possibilités matérielles d'arrivée/départ en service de tous les personnels), il n'est pas question leur mettre une pression supplémentaire !

Le DI précise que dans la continuité de service, « *l'heure est à l'écoute des agents, de leurs contraintes et les chefs de service ont toutes les marges de manœuvres pour ce faire* ».
Les organisations syndicales, qui ont été destinataires d'une note en ce sens, saluent ce bon sens.

La DG souhaite que tous les agents connaissent leur position administrative pour le lundi 11 mai avant le week-end prolongé du 8 mai. Les DR ont donnés ordre que des mails individuels (ou par appel téléphonique) soient envoyés en ce sens. Aussi, un mail sera envoyé à tous les agents de la DI pour leur rappeler, les points importants en vue de la reprise d'activité.
Des autorisations de déplacement de l'employeur seront également diffusées par mail aux agents de la DI d'ici lundi en cas de besoin.

Présentiel

Les agents ne seront pas obligés de revenir travailler en présentiel le 11 mai. Il faudra privilégier les possibilités de maintien du télétravail, prendre en compte les capacités d'accueil des services avec les distanciations sociales de sécurité, etc.
La direction n'est pas contre procéder en vacation par demi-journée, afin d'éviter au maximum que les agents se croisent ou qu'ils empruntent tous les transports en commun aux heures de pointe. Le DI compte faire preuve de souplesse dans la gestion de la reprise d'activité.
Aussi il n'envisage pas que les agents SURV soient pénalisés par des vacations réduites.
Il faut préparer la remontée en charge des effectifs SURV en présentiel, tout en continuant d'assurer la sécurité des agents. Puis, restera à régler le sujet des ASA pour baisse d'activité.

SOLIDAIRES Douanes précise que dans les unités où il n'y a pas eu de roulement pour assurer le présentiel, les agents confinés peuvent présenter un risque de perte de lien voir de sens du collectif de travail. Il est donc indispensable que les roulements entre télétravail et présentiel soit poursuivi ou mis en place quant ils le peuvent.
Le DI précise que la DG a donné des consignes pour remettre les agents qui ont été éloignés longtemps du présentiel, dans une perspective de vie administrative. A l'inverse, ceux qui ont vécu trop de présentiel durant la crise seront relevés en priorité. En pratique, les DR vont autant que possible privilégier le télétravail après la date du 11 mai. Des renforts en présentiel seront organisés ponctuellement, afin de soutenir les agents.

Les services des Douanes reprendront progressivement leurs activités en suivant la reprise économique du pays. La reprise d'activité dépendra de l'ouverture des établissement scolaires et de la possibilité de garde des enfants de moins de 16 ans, et spécifiquement pour la région Île-de-France de la gestion des flux d'usagers dans les transports en commun :

- Les établissements scolaires (écoles/collèges/lycées) seront ils ouverts ? Tous les jours ou par intermittence ? Quels enfants seront concernés ? Les parents accepteront-ils de mettre leurs enfants dans les établissement scolaires ?
Les réponses à ces questions conditionneront la possibilité de présentiel pour les agents parents de ces enfants.
NB : Avant le 2 juin, les ASA pour gardes d'enfant perdurent mais à compter du 2 juin, les parents qui souhaitent garder leurs enfants devront justifier qu''ils n'ont pas la possibilité de les faire garder ou de les mettre à l'école, ou alors isl poseront de congés.

- La disponibilité des transports en commun est le point crucial pour toute reprise d'activité économique et donc douanière.
Dans les transports en commun, pas de garantie/possibilité de distanciation sociale, notamment au moment de la montée et de la descente des rames.

- Les déplacements à vélo seront privilégiés, des places de parking à vélo seront aménagées partout où cela est possible. Aussi les déplacement à pieds seront encouragés avec bienveillance quant aux horaires.
Un risque de report massif des usagers sur la voiture est à prévoir, avec l'engorgement des axes franciliens par conséquence.

Position des agents

Pour les agents recensés « fragiles », un certificat médical est obligatoire pour la reprise du travail, qu'il s'agisse d'une reprise en présentiel ou en télétravail. Ces certificats n'ont pas à préciser les données médicales et pathologies afférentes.
Pour être déclaré « personne fragile », il est nécessaire d'avoir un avis médical, exception faite pour les femmes enceintes qui le sont considérées d'office. En tout état de cause, ce statut ne doit pas être un obstacle pour le télétravail.

SOLIDAIRES Douanes revient sur les choix opérés dans l'urgence par les chefs de services en début de confinement, choix qui ont privé nombre d'agents de la possibilité de télétravailler.
Le DI maintient son positionnement, qui sera de rester juste en examinant avec bienveillance chaque situation. Ainsi, posséder le matériel requis ne sera pas automatiquement synonyme de reconnaissance du télétravail ; ce sera le travail fourni effectivement (et non sa quantité nécessairement) qui sera observé.

SOLIDAIRES Douanes insiste sur le fait que nombre d'agents étaient volontaires pour télétravailler. Ces agents ne peuvent donc pas être pénalisés de ne pas avoir reçu de travail de la part des opérateurs ou de leurs chefs de services. Si nous comprenons bien le DI, ce qui comptera donc, en définitive, sera, comme l'a chanté le poète, « *l'envie d'avoir envie* » manifestée durant la crise...

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur la situation des agents de la SURVEILLANCE qui du fait de leur statut ne peuvent télétravailler. Pour SOLIDAIRES Douanes, c'est inadmissible qu'une discrimination de fait mène à une sanction.
Le DI reconnaît que la position d'ASA pour baisse d'activité est la plus complexe. En effet, la SURV n'a pas le choix. Et les agents pourraient être sanctionnée sans avoir eu la possibilité de faire autrement ! Et le DI précise par ailleurs qu'il y a 23 agents SURV fragiles dans la DI... A cet égard, il est possible que des taches administratives soient dévolues aux agents SURV, dans une certaine mesure. Le DI précise que le sujet est à l'étude.

Un autre syndicat suggère que cette période soit mise à profit pour bénéficier de formation/mise à niveau sur les procédures métiers en surveillance. Le DI répond que cette proposition n'est pas impossible à mettre en œuvre à condition de la piloter.

SOLIDAIRES Douanes insiste sur le fait que parallèlement à l'ordonnance sur le retrait de congés/RTT, les agents de la SURV sont « agacés » de ne jamais être évoqué dans les mails de la DI ayant pour objet « les agents d'Île-de-France face à la crise du COVID 19 ». En effet, les agents de la surveillance sont les plus nombreux de la DI à travailler en présentiel et les plus exposés au virus du fait de contrôle des personnes.

Pour l'ensemble des agents, SOLIDAIRES Douanes réitère sa remarque déjà faite au cours de cette crise : ce n'est pas au agents de se déclarer volontaires, comme les tâcherons du 19eme siècle. Les fonctionnaires obéissent aux ordres (tant qu'ils ne contreviennent pas à la loi). Mais l'obligation qui incombe statutairement à l'administration est de les placer dans une position de travail, s'ils ne sont pas empêchés pour raisons de santé ! Dès lors, ils ne sauraient être sanctionnés si l'administration choisit de ne pas les placer dans une situation de travail effectif !

Enfin, concernant la période estivale, la DI précise qu'il faudra assurer la continuité des services, si l'activité repart : cela pourrait impacter la pose des congés (enfin, ceux restants !).

Ordonnance sur le retrait des congés/RTT

La note DG sur le retrait des congés/RTT est sortie (cf PJ et annexes), elle incluent la période du 16 mars à la fin de la période d'urgence sanitaire :

- Les agents ayant été en ASA sur toute la période pourraient perdre 5 + 5 jours de CA/RTT (sauf pose de congés volontaires). Ils seront imposés par le chef de service après avoir prévenu par mail l'agent au moins 1 jour franc avant…
- **Les agents considérés comme télétravailleurs** sont « *les agents ayant maintenu un lien permanent avec le service, ayant été régulièrement sollicités et ayant contribué à l'activité du service en produisant les travaux demandés depuis leur domicile quel que soit le matériel utilisé (portable de service ou matériel informatique personnel, qu'ils aient un accès à RAPIDO ou non, avec accès à la messagerie professionnelle) et restant joignable par téléphone, fixe ou portable ; et les stagiaires en formation qui ont suivi des cours en e-formation.* » et **seront à ce titre exonérés de retenue de congés**.
- **Pour les agents ayant alternés** entre les 2 statuts, ASA et présentiel et/ou télétravail, **il y aura un prorata temporis des ASA sur les jours ouvrés/heures dues sur la période**. Cela en déduisant les CMO des jours dus, en objectivant chaque situation en concertation avec chaque agent, et avec une harmonisation par service…
  Ces calculs risquent d'être parfois dignes d'un tir de fusée (… ou d'un pétard mouillé ?!?).
  Ainsi, « *Pour les agents de la branche SURV ainsi que pour les agents aux horaires atypiques, il se fera en fonction du nombre d'heures dues au titre du régime de travail sur la période.* ***Toutefois, pour les agents alternant l'exercice de leurs fonctions avec des ASA pour baisse d'activité, afin de rester mobilisables durant les deux périodes*** *[16 mars/16 avril et 17 avril à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou reprise du travail en conditions normales]* ». Ces calculs se feront pour chacune des 2 périodes, et **l'imputation pour la seconde période sera régularisée a priori avant le 30 mai pour la pose forcée des congés**.
- Les agents mobilisés sur le PCA puis le PRA ne pouvant alimenter leur CET en janvier 2021 faute d'avoir pu consommer 20 jours de congés sur l'année 2020 par nécessité de service, pourront les reporter sur 2021.
- Une fiche individuelle sera communiquée à chaque agent récapitulant sa position : en AG/CO, elle régularisera définitivement l'imputation éventuelle des congés pour la première période, pour les SURV, une fiche sera gardée pour venir en imputation du solde annuel automatisé de CA/RTT au 31/12/2020 ;

Télétravail

En SURV, seuls le CSDS et l'agent côtateur pourront de fait bénéficier de la position de télétravail.
Pour SOLIDAIRES Douanes, la position de télétravail ne saurait se cumuler avec celle de garde d'enfants, notamment si les enfants concernés sont en bas âge. En cas d'accident domestique, et au-delà du drame, qui serait responsable ? Juridiquement, n'est-ce pas du travail dissimulé ?
S'il existe deux positions administratives différentes, c'est bien pour que les employeurs ne contournent pas la loi (sur les temps de travail et de repos).

SOLIDAIRES Douanes précise que ce sujet et cette crise révèle inévitablement celui du niveau des effectifs, car lorsqu'une telle crise survient, on ne peut savoir qui sera mobilisé, malade ou contraint familialement. Gouverner c'était prévoir Il faudra donc prévoir de muscler les services estimés prioritaires, que l'administration souhaite maintenir notamment en cas de futur crise!

La DI souhaite équiper tous les postes d'ordinateurs fixes de connexion RAPIDO ET PULSE. Ainsi, en cas de crise, les agents pourront rentrer chez eux avec leur tour d'ordinateur. S'ils le veulent, s'ils déclarent avoir une connexion internet et possèdent des équipements tels que écran, clavier, souris, ils pourront télétravailler directement de leur domicile.
En revanche, il restera des fichiers sécurisés non opérables à distance car sur un boîtier de stockage en réseau ou NAS. Les agents devront en prendre une copie au préalable : mais en cas de perte, il existe une faille de sécurité auquel il faudra réfléchir avant.
En parallèle, des commandes d'ordinateurs portables et ultra portables certifié Douanes ont été lancées. SOLIDAIRES Douanes précise que tout le monde veut acheter les mêmes choses en même temps : masques, matériel informatique nomade... donc cela bloque.

Protection des agents

Distributeur de gel hydroalcoolique

La DI a déjà dispatché une dizaine de distributeur de gel hydroalcoolique sur pied, d'autres ont été commandés.

Masques de protection

Une livraison de 77 000 masques chirurgicaux supplémentaires est attendue par la DI :

- 43 500 masques de la Préfecture,
- 3 300 pour la Seine et Marne,
- 2 400 pour les Yvelines,
- 4 000 pour l'Essonne,
- 2 500 demandés pour les Haut de Seine,
- 2 280 pour la Seine Saint Denis,
- 9 000 pour la DNRED,
- 4 200 en plus pour le Val de Marne.

Ce stock permettrait aux agents de tenir jusqu'à la fin du mois de mai, période à laquelle les flux d'approvisionnement devraient se réguler.
Par ailleurs, les préfectures aussi distribuent des masques grand-public lavables. La préfecture a donné 2400 masques pour les seuls services parisiens, pour les 12 prochains jours. D'autres masques sont en attente des autres préfectures des départements limitrophes. Ils seront distribués sur demande, selon les situations, pour gérer au mieux les stocks et pour éviter une rupture.

Doctrine d'emploi des masque a ce stade : la distribution de masques FFP2 sera réservée en priorité à la SURV et et notamment à la BSITM. Les masques lavables réutilisables seront plutôt utilisés pour le quotidien de tous les agents (trajets dans les transports en commun, etc.) et les masques chirurgicaux pour les contrôles des OP/CO.
SOLIDAIRES Douanes réaffirme une des rares certitudes que l'on ait aujourd'hui sur le COVID19 : seuls les masques FFP2 (portés et retirés dans les règles) protègent les porteurs et les autres du virus, et garantissent la santé et la sécurité des personnels. Ce sont ces types de masques qui doivent obligatoirement être utilisés dès lors que l'on se trouve dans une situation à risque.
Tous les autres masques (maison, alternatifs, "grand-public", etc.) sont des bricolages plus ou moins validés et efficaces pour pallier à l'absence, après plus de 8 semaines de confinement, de masques FFP2 !
Le DI précise que des masques pourront être attribués aux agents qui utilisent les transports en commun ou qui circule à pieds, cette distribution se fera sur demande.
Ce jeudi soir, le DI déclare posséder 102 000 masques, tous types confondus.

Vitre d'accueil en plexiglas

Certains services sont déjà dotés de vitres d'accueil en plexiglas : à Paris-Est et à Paris-Ouest par exemple, les bureaux et les unités en possèdent en cas d'auditions.
SOLIDAIRES Douanes demande que ce dispositif soit étendu à l'ensemble des services où cela est pertinent. Le PLI confirme que les quantités à disposition sont suffisantes pour ce faire.

Par ailleurs, SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur la gestion des personnes étrangères aux services, pénétrant dans les locaux administratifs (infracteurs, usagers,etc.). Devront-ils porter un masque ?
Si les agents ne sont pas tous dotés de masques FFP2 (notamment dans les bureaux), seuls à même de les protéger du Covid-19, ils sont susceptibles d'être contaminés. Les autres équipements de protection individuelle (EPI) ne remplissent pas la même fonction de protection des voies respiratoires.
La DI précise que juridiquement, il n'est pas possible d'imposer le port du masque.
SOLIDAIRES Douanes suggère alors de restreindre l'accès aux tiers ne portant pas de masque puisque des établissements privés le peuvent (exemple : les transports en commun et à peine d'amende!).... Le DI répond que les règles et textes en la matière pourraient évoluer rapidement.

Le PLI va être saisi sur la possibilité de mettre en place des accueils en visioconférence, là où cela est possible, pour les services accueillant du public (BCI, garantie, franchises diplomatiques...).
Au VITALYS par exemple, un cheminement précis est mis en place, notamment pour l'accueil du public qui se fera au rez-de-chaussée dans un box du hall, pour éviter que les extérieurs à la Douane circulent dans les étages du bâtiment.

Ménage, hygiène et décontamination des locaux

Pour les surfaces, des solutions type alcool à 70°, eau de Javel diluée à 0,5 % sont adéquates. D'autres substances sont préconisées sur le site de l'institut Pasteur notamment.
Les personnels de ménage ont reçu pour consigne d'insister sur les zones de contact dans les locaux (poignées, ascenseurs, etc.) et ont été dotés de nouveaux produits désinfectants. Ces personnels travaillent dans plusieurs locaux/bâtiments, utilisent les transports en commun pour la plupart et n'ont pas tous été fournis en masques de protection. Pour éviter un vecteur de contamination supplémentaire, il sera possible de leur octroyer des masques sur le stock de la Douane.
Un nouveau suivi des prestations de ménage est en train d'être mis en place, avec un système de flashcode par les personnels à l'issue de leurs prestations de ménage, pour l'ensemble des sites.

Par ailleurs, les contenants pour les EPI usagés sont relevés, a priori plus régulièrement.
Le PLI est en train de planifier les interventions de décontamination pour l'ensemble des sites de la DI, priorité est donnée au VITALYS (le week-end) et aux brigades. Des contrats pour ce type de prestation à la demande, ont été passés pour trois mois renouvelables.

Vie des services

Services de la surveillance

BSITM :
La liaison transmanche reste fortement réduite : un train Eurostar par jour jusqu'au 7 juin, pour arriver progressivement à six ou sept trains par jour vers le 10 juillet. Tout cela reste prévisionnel. Eurostar se garde la possibilité d'affréter des trains supplémentaires, les services des Douanes seront prévenus trois/quatre jours en amont. A priori, pour respecter la distanciation sociale, une place sur deux seraient occupées dans les rames.
SOLIDAIRES Douanes précise que selon ses informations, le port du masque pour les voyageurs serait obligatoire. En effet, Eurostar posséderait 10 000 masques de protection en stocks et en aurait commandé 100 000 (à cet effet ou pour les seuls salariés ?).

Pour les agents de la BSITM des missions annexes sont actuellement déployées : contrôle des trains à quais et mission de surveillance générale.
Au sujet de la pérennisation des missions en attendant un retour à la normale, comme pour l'ensemble de la SURV, il faut que tous les agents en capacité de travailler soient traités équitablement au regard de l'ordonnance de saisie des congés/RTT.

SOLIDAIRES Douanes exige que les données techniques de la climatisation et notamment le contrat de maintenance du site Eurostar soient obtenus une fois pour toute par l'administration.
Les engagements oraux ne suffisent plus, il s'agit de garantir la sécurité des agents. Il pourrait y avoir en effet un lien entre climatisation défaillante et propagation du Covid-19.
Il est impératif, en vue du déconfinement, de s'assurer du bon entretien de la climatisation du site au vue de la très large propagation du virus au Royaume-Uni. Aussi, il convient d'obtenir l'assurance que la climatisation sera opérationnelle cet été !
La DI explique que le sujet aurait été identifié par la SNCF, mais qu'il y aura sans doute un temps d'attente avant qu'un prestataire intervienne (toutes les entreprises étant soumises aux mêmes demandes).

Contrôles :
Les contrôles dans les espaces confinés (bus, trains, etc.) restent problématiques. Le DI précise qu'il faut les effectuer de manière très prudente. Les missions de contrôle des voyageurs auront une remontée très progressive. Ainsi, en attendant les directives sur le caractère obligatoire du port du masques pour les voyageurs dans les trains, il n'y aura pas de contrôle. Même consigne pour les contrôles à l'intérieur des bus pour le moment.

Les agents ont besoin de plusieurs masques selon les types de contrôle, et de pouvoir en changer au besoin. Il en faut donc suffisamment, cela conditionnera la remontée en charge des types de contrôles.

Dans les véhicules de service, il n'est pas possible de garder les 2 mètres de distance préconisés dans les bureaux, d'autant plus si présence d'un infracteur. Il faudra donc prévoir des masques supplémentaires pour ces derniers, le cas échéant.
La règle est toujours de deux agents par véhicule. Plus de deux agents doit revêtir d'un caractère exceptionnel. Les zones de contact des véhicules doivent être désinfectés entre deux services : volant, levier de vitesse, poignées, etc. Du matériel a été fournit aux agents en conséquence.

BSI Les Ulis :
Avec le respect de distances minimales contraignant les effectifs en présentiel, les locaux de la brigade des Ulis sont encore moins adaptés. Dans l'attente du déménagement de l'unité avant la fin 2020, les locaux dédies au PPF à l'aérodrome de Toussus-le-Noble servent de délestage bienvenu pour une partie des vestiaires. La tension s'est intensifiée avec l'arrivée des stagiaires mais les vacations sont adaptées pour tenir compte des contraintes dues à la crise sanitaire...

Équipes Maitres de Chien:
Si les EMC estiment être en mesure de respecter les consignes sanitaires préconisés par la Médecine de Prévention (l'étude est toujours en cours à la DG), ils peuvent effectuer des inter-entions, sinon, l'administration préconise de les affecter plutôt à des missions de type entraînement du chien, voire en renfort EMC à la BSM.

Formation professionnelle :
Pour les séances de tir, la reprise des formations ne se ferait pas avant le mois de septembre. Une remise en cause du schéma usuel des séances de tir est aussi en cours d'élaboration entre l'ENDLR et la DG, afin d'assurer la sécurité des séances.

Services OP/CO -AG

Bureau d'Aulnay-sous-Bois :
Au bureau d'Aulnay-sous-bois, quatre agents sur six sont en télétravail. La charge de travail y est conséquente notamment en ce qui concernent la réglementation. En effet, le bureau a dédouanés à ce jour 60 millions de masques de protection.

Bureaux de Paris-Ouest :
Une charge de travail importante également aux bureaux de Paris-Ouest, particulièrement à Gennevilliers. En SURV, Il y a bien sûr une limitation avec les contraintes des services judiciaires et de la gendarmerie mais tous les agents ont à cœur de bien faire et d'envisager au mieux la reprise.

Missions TICPE :
Dans le PRA à la page 20, SOLIDAIRES Douanes précise que la mission de sécurisation de cette fiscalité est aussi le fait des 3 pôles pétrole (Rungis, Trappes et Gennevilliers) : il faudra redéfinir les modalités de reprise des missions de contrôle documentaire et physique. La DI l'acte et fera un rajout en ce sens.
Une autre syndicat demande l'obtention d'un plan de soutien aux managers de proximité. En effet, ces agents ont été très sollicité durant la crise.

Centre de dédouanement postal de Chilly-Mazarin (CDP):
Au CDP de Chilly-Mazarin, sur le fret postal (axe de contrôle prioritaire de la DG), les contrôles mixtes avec les services de la surveillance sont porteurs en termes de résultats. Le DI attend que cela se confirme avec les unités des autres directions. Ce type de contrôle permet aussi aux agents de la SURV de se former sur les contrôles des entrepôts secondaires de fret car il y a une consigne nationale de renforcement de ces contrôles.

SOLIDAIRES Douanes entend bien qu'en cette période de crise sanitaire, afin de redonner une position de travail aux agents SURV et de leur éviter les positions d'ASA, l'administration cherche par tous moyens d'éviter que ces agents soient lésés. Néanmoins, il ne faudrait pas que cela aboutisse à la désappropriation de cette mission par les agents OP/CO qui jusque-là l'ont menée avec de bons résultats également ; la question de fond et pour l'après crise, est bel et bien là aussi le manque d'effectif OP/CO pour faire face à cette « mine inépuisable » !
Le DI insiste sur le fait qu'il ne faut pas avoir de « réflexes propriétaires » sur les contrôles du fret express et postal. Il précise qu'il y a bien assez à faire pour les agents OP/CO et SURV. Le fret express reste une mine inépuisable alors pourquoi en faire des chasses gardées ?

Bonne nouvelle, le véhicule de scanner à large capacité a trouvé un garage de remisage, ce qui le rend opérationnel pour la recherche LCF dans le fret express.

Centre Interrégional de Saisies de Données :
Le chef de service précise que le service fonctionne avec une majorité d'agents en télétravail. Pour sept agents, impossible de se rendre sur place. En moyenne, ce sont environ 4/5 agents par jour qui ont travaillé en présentiel sur la durée du confinement. Ce mode de fonctionnement va perdurer ainsi les premier temps du déconfinement.
Il n'y a pas de rupture majeure dans la saisie des données, cependant les agents sont très inquiets quant à l'application de l'ordonnance sur le retrait des Congés/ARTT.

Autres

Stagiaires :
La DI précise que certains stagiaires sont naturellement repartis chez eux, souvent en région. Ils sont intégrés dans leurs services depuis le 16 mars et restent joignables.

Chaque situation sera examinée individuellement avec bienveillance dans ces circonstances exceptionnelles. En effet, ils ne peuvent télétravailler de fait (bien qu'étant en position de travail) et certains ne pourront peut-être pas être présents à partir du 11 mai.
A ce stade, leur situation sera tout sauf défavorable in fine. Si les Contrôleurs stagiaires ont eu l'intégralité de leur formation initiale, les Inspecteurs stagiaires n'auront eu qu'environ un tiers de celle-ci. Il devra en être tenu compte pour leur rapport de stage, tous n'ayant pas eu accès de la même façon à leur service.
Leur reprise se fera très progressivement : ils ne sont en effet pas encore pleinement opérationnels et ne pourront pas tous être encadrés en simultané, faute d'agents titulaires présents pour le faire.

SOLIDAIRES Douanes demande que leur position administrative soit précisée. Pour SOLIDAIRES Douanes, ayant un rapport de stage à rédiger, leur formation à réviser... ils doivent être dans une position de travail. La DG n'a jamais voulu encadrer le temps de travail et les modalités nécessaires aux révisions et à la rédaction des rapports de stage. Néanmoins, ces temps sont primordiaux à la validation de la formation continue des stagiaires, ils ne devrait donc pas se faire sur leur temps de repos, les stagiaires ayant les mêmes droits en la matière que quiconque.
La DI en prend acte mais ajoute qu'il faudra attendre la déclinaison des textes.
NB : ce que la DG semble avoir validé au bénéfice de ces agents stagiaires -cf note DG sur les congés !

Restauration collective, repas :
SOLIDAIRES Douanes précise que le bénéfice du taux de repas à 17,50€ est diversement appliquée selon les services, notamment en surveillance, à cause de la complexité de CHORUS DT et cela malgré le pas à pas fournit par la DI. SOLIDAIRES Douanes demande qu'un mail soit renvoyé à tous les agents pour rappeler ce droit en l'absence de solution de restauration collective.
Le DI est d'accord.

Il faut en outre privilégier les ustensiles de cuisine, couverts et assiettes, personnels, dans un souci d'hygiène, plutôt que ceux présents dans les services éventuellement.

Les restaurants administratifs de l'AGRAF ouvriront de 11hOO à 14h30 : la DI calera donc les horaires de travail et de repas pour limiter l'affluence.

Au VITALYS, la possibilité de modifier les horaires de travail est étudié pour les mêmes raisons.

Paris, le 7 mai 2020

Coronavirus

réunion téléphonique du 30/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | *Compte-rendu*

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 30 avril 2020

Chiffres de la DI

Le plateau de la pandémie se confirme en région IdF ; il n'y a pas de baisse significative :

- 208 agents sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 553 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 284 agents SURV car baisse d'activité ;
- 342 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 20 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ; il y a des agents guéris et d'autres qui déclarent encore la maladie ;
- 5 agents sont en quatorzaine ;
- Une centaine agents sont considérés du fait de leur état de santé comme « fragile ».

Protection des agents

Équipements de protection individuelle

Le gouvernement affirme que des masques de protection seront disponibles pour l'échéance du 11 mai. Le stock d'EPI de la DI permettrait de tenir jusqu'à environ la fin du mois de juin.
Chaque direction régionale a reçu 3000 masques chirurgicaux, des gants, des flacons de gel hydroalcoolique, des plexiglas de séparation pour les services accueillant du public… Les plexiglas sont aussi testés entre les postes de travail dans les espaces contraints.
Des pains de savon et des bidons d'eau équiperont bientôt les véhicules de service pour éviter la dangerosité due à l'usage trop fréquent de gel hydroalcoolique.
Des distributeurs de gel hydroalcoolique sans contact mécanique (par pédale) sont à l'essai.
Les services de la SURVEILLANCE sont les plus exposés du fait de leurs missions. La fourniture des EPI tiendra compte de ce fait.

Certains agents ont pris l'initiative de fabriquer leurs propres masques en tissu. Hélas l'employeur ne peut les valider juridiquement, la doctrine étant la suivante : interdiction absolue de prendre toute initiative concernant l'acquisition de masques de tout type et obligation de passer par une plateforme d'achat unique nationale.
SOLIDAIRES Douanes précise qu'il ne saurait être question que les agents soient contraints d'effectuer leurs trajets domicile-travail-domicile si utilisations des transports en commun sans EPI adaptés et fournis par l'employeur : gants, gel hydroalcoolique et masques FFP2/FFP3 (et non pas ceux dits « grand-public »). En effet, seuls les masques FFP2 voire FFP3 protègent réellement du Covid-19. En l'absence de ces masques, les agents seraient alors légitimes d'exercer leur droit de retrait. En cas de contestation d'un droit de retrait, le juge se basera inévitablement sur les connaissances scientifiques en matière de protection et non sur le choix politique.
Sachant que le port du masque n'est pas obligatoire dans l'espace public, pourra t'on imposer l'accès aux bâtiments aux seules personnes munies de masques ? Pourra t'on permettre l'accès à plus de deux agents par véhicule raisonnablement ?

Contrôles douaniers

Le rétablissement des contrôles en gare n'est pas prévu dans l'immédiat. La brigade ferroviaire de Paris sera déployée d'abord pour des contrôles à quai. Les contrôles embarqués seront envisagés plus tard si les conditions de distanciation sont respectées et respectables.

Assainissement des locaux

Les climatisations du bâtiment de la DI seront toutes révisées. Le bureau général ne rouvrira pas avant la fin des travaux de mise en sécurité/hygiène. Ces travaux doivent avoir lieu la semaine prochaine.

SOLIDAIRES Douanes demande que les climatisations des autres services soient aussi vérifiées, incluses celles des espaces de travail propriétés de tiers (et notamment celles présentes sur le site Eurostar).
Le DI en prend acte et va intervenir en ce sens.

Un renfort de la décontamination des zones de contact manuelles (rampes, digicodes, poignées, etc.) a été mis en place et confié a la BHR à la DI.

Personnels RQTH

La DI Ile de France est celle qui recrute le plus de personnel RQTH. Pas de note particulière concernant ces agents, ils pourront travailler ou télétravailler comme n'importe quel agent.

Si certains ont besoins d'être reconnus, du fait de leur état de santé, comme « fragile » (eu égard au statut), le processus de reconnaissance reste le même pour tous.

Actualités

Trafic Eurostar

Le trafic Eurostar reprendrait à trois trains par jour début juin, six début juillet, huit début août, dix début septembre pour arriver à une reprise du trafic normal au mois de janvier 2021.
Dans un premier temps, les wagons bar réouvreront pour proposer uniquement de la vente à emporter. Pour les passagers en business class, une distribution de doggy bags sera effectuée à bord.

Le salon « lounge » du site Eurostar est actuellement fermé. L'accès à cet espace sera limité dans un premier temps avec le port du masque obligatoire pour les usagers. Un siège sur deux sera condamné pour respecter la distanciation sociale.
Eurostar a commandé 100 000 masques pour ses salariés, actuellement leur stock disponible est de 10 000 masques. Les rames sont désinfectées intégralement : boutons des toilettes, portes, racks, cabines... en gare et dans les dépôts.
À ce jour, rien n'est figé et les décisions gouvernementales peuvent faire évoluer la situation.

Matériels

Encore soixante-dix ordinateurs portables ont été retrouvés et distribués pour permettre à plus d'agents de télétravailler.

En SURV, seul le CSDS et l'agent cotateur pourront de fait bénéficier de la position de télétravail.

Plan de reprise d'activité (PRA)

La période du 16 mars au 17 avril étant passée, tous les agents pouvant travailler seront recontactés et intégrés dans les cotes de présentiel.

SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que ce n'est pas aux agents de se déclarer volontaires comme les tâcherons du 19e siècle !
Les fonctionnaires obéissent aux ordres tant qu'ils ne contreviennent pas à la loi. L'obligation incombe statutairement à l'administration de les placer dans une position de travail, s'ils ne sont pas empêchés pour raisons de santé. Dès lors, ils ne sauraient être sanctionnés si l'administration choisit de ne pas les placer dans une situation de travail effectif !

La DI n'exclut a priori aucune souplesse dans l'organisation (horaires, etc.) pour que les agents qui peuvent se déplacer puissent travailler en présentiel dans les meilleures conditions.
Le DI travaille actuellement sur le PRA.

La prochaine audioconférence, qui aura lieu mardi 5 mai 2020, prendra la forme d'un groupe de travail préparatoire au comité technique local du jeudi 7 mai 2020, qui sera uniquement consacré à ce sujet.

Paris, le 30 avril 2020

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes IDF (sections d'Île-de-France)
@ : solidaires-idf@douane.finances.gouv.fr **tél** : 01 73 73 12 50

Coronavirus

réunion téléphonique du 28/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 28 avril 2020

Chiffres de la DI

- 206 agents sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 485 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 256 agents SURV car baisse d'activité ;
- 341 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 19 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 5 agents sont en quatorzaine ;
- 100 agents sont considérés, du fait de leur état de santé, comme « fragiles ».

Vie des services

Saint-Pierre-et-Miquelon

Depuis le week-end dernier, le préfet de Saint-Pierre-et Miquelon a déconfiné le territoire. Les liaisons extérieures ne seront pas rouvertes avant la fin du mois de juin. Il n'y a eu aucun cas signalé depuis 3 semaines et le seul cas de l'archipel était un individu importé qui a été confiné.

Chaque agent sur place sera doté de trois masques en tissu lavables et réutilisables. Les locaux étant suffisamment vastes, les mesures de distanciation sociale sont maintenues.
Les agents possèdent tous les EPI nécessaires, y compris dans les véhicules. Des parois vitrées sont également en cours d'installation.
L'équipement en EPI, envoyé il y a une dizaine de jours, est arrivé sur l'archipel.

Un retour à effectif complet est donc envisagé depuis hier. Une diversification du travail et des horaires sera déployée pour que les agents de la SURV puissent effectuer des missions de LCF.

Télétravail

Le DI souhaite un développement massif du télétravail. Attention, au-delà de trois jours de télétravail par semaine, il existe un risque sensible de désocialisation pour l'agent.

Les décisions de mise en télétravail se font sur avis médical. Il arrive que la médecine de prévention (MP) pointe trop précisément une pathologie au risque de frôler la violation du secret médical : il faudrait régler ce souci avant que les demandes de télétravail de sortie de crise n'affluent.

BSM – SMS - CODT

Les agents de la BSM vont reprendre leur rythme de croisière soit la filtration de plus de 5 000 personnes par jour. Les agents qui ont un badge d'accès à Bercy devront privilégier ce mode d'entrée pour délester l'appareil à rayon X.

La DI travaille sur une reprise rapide du service du SMS sur des points sensibles : Paris, le Perthus...

Au CODT, il y aura un retour au nombre d'agents présent d'avant la crise soit trois agents la journée et deux la nuit.

Bureau de dédouanement postal BDP de Chilly-Mazarin

SOLIDAIRES Douane a saisi le DI sur le renfort d'agents de la SURV au BDP. Ces derniers doivent être formés dans l'urgence par les agents du BDP, alors qu'il faut éviter tout contact. De plus, certains agents du BDP sont encore placés en réserve.
SOLIDAIRES Douanes indique également que les contrôles des sites de fret express et de dépôt secondaires peuvent être effectués dès à présent par les bureaux. Il suffit de rappeler quelques agents en présentiel, éventuellement en équipes mixtes.

Le DI répond qu'une nouvelle fois le BDP, qui représente 50% du contentieux de la DI et 90% de l'orientation nationale, se singularise par des « réflexes propriétaires ».
Puisque les premières vacations de renfort ont été fraîchement accueillies, le DI prend acte que cette orientation de travail en cohésion n'était pas opportune durant cette crise. Néanmoins, il précise que cette crispation devra être levée pour une coopération plus forte avec les agents de la SURV en matière de fret express (vecteur majeur de fraudes aujourd'hui), d'autant plus avec la perspective du déménagement du BDP à Wissous.

Ressources humaines

En début de crise, les agents ayant une fragilité du fait de leur état de santé ont été confinés de manière préventive sur simple déclaration de la part l'agent.
Pour le déconfinement, les agents concernés devront fournir un avis médical dès à présent pour être placé en ASA au moment de la reprise d'activité. Les médecins rendront un avis, mais c'est l'administration qui tranchera in fine quant au statut administratif de l'agent.

SOLIDAIRES Douanes demande si ce modus operandi sera maintenu dans le cadre du PRA : le DI répond par l'affirmative et précise que très peu d'agents se sont manifestés pour reprendre le travail (y compris après l'annonce sur les congés et les primes).
SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que lorsqu'il faudra faire un prorata pour calculer les retenues de congés et la prime, il ne faudra pas oublier que les fonctionnaires exécutent et subissent les ordres.
Du fait de la baisse d'activité, des agents ont été retenus pour travailler, d'autres ont été écartés. Certain pouvaient travailler/télétravailler d'autres pas, du fait de leur état de santé ou par manque de matériel... La plupart des agents n'ont pas choisi la position dans laquelle ils ont été durant le confinement. Ces situations pourraient donc donner lieu à de nombreux recours individuels.

Divers

Aujourd'hui, au 3eme étage de la DI, l'ancienne climatisation a été démonté en attendant la pose de la nouvelle.

Les agents de la BHR ont reçu consigne de désinfecter quotidiennement les digicodes, poignées, rampes…

Une note va sortir sur le suivi du stage des contrôleurs stagiaires. Les oraux se feront a priori à distance.

Actualités sociales

Instances sociales

La DI propose d'organiser des groupes de travail (GT) avec les représentants du personnel les 30 avril et 5 mai 2020 en vue de la préparation du comité technique (instance locale) du 7 mai 2020. Ce CT aura pour objectif de préparer le plan de reprise d'activité (PRA) de la DI IDF et le déconfinement du 11 mai 2020.

SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que tenir un GT avant la tenue du comité technique de réseau CTR (instance nationale) en formation CHSCT du 30 avril 2020 n'a pas de sens puisqu'il faut tenir compte des réponses apportées par le CTR pour mener au mieux le GT.
Ainsi la tenue d'un GT en date du 5 mai parait plus pertinent.
Le DI acte ces remarques et propose une audioconférence classique pour le 30 avril 2020. Il souhaite aussi que les documents préparatoires pour le GT du 5 mai, soient transmis directement après le CTR le 30 avril au soir.

Des points réguliers avec la DI doivent continuer à se tenir après le 11 mai car déconfinement ne veut pas dire retour à la normale. Ainsi des interrogations et des situations particulières nécessiteront encore des échanges entre les organisations syndicales et la direction. Les dates du 12 et du 14 mai 2020 sont avancées.

Plan de reprise d'activité PRA

Le plan de reprise d'activité prévoie de baliser toutes les interrogations des agents.
Des fiches de reprise d'activité, reprenant chaque service de la DI, seront communiquées.
Il faudra néanmoins s'adapter au contexte et conditionner cette reprise d'activité à la sécurité des agents.
Le DI a commencé à classer les services par typologie de missions.

Les stocks actuels de masques de protection sont suffisants mais si la reprise d'activité est importante, en l'absence de livraison, les masques viendront à manquer. Rappelons qu'avec la question des masques grand publics (dont la doctrine n'est pas encore arrêtée), le port du masque va probablement devenir obligatoire dans les transports en commun.
Il faudra attendre la mise en œuvre du PRA avec les conditions d'exécution des missions pour connaître les réels besoins et les renouvellements à reconduire.
D'autres sujets en cours de cadrage vont être évoqué comme les horaires de travail, la distance entre agents, la ressource humaine (notamment les situations statutaires, les congés...), l'aménagement des repas, les gardes d'enfant...

Un point sera nécessaire sur les spécificités de la région Ile de France (densité de population, transports en commun).
La situation sanitaire de la région devra être prise en compte (40% des hospitalisations nationales et 25% de la mortalité). Les quatre départements les plus atteints sont franciliens.

Réduction des congés/prime

Pas d'avancée à ce stade, le décret n'a pas encore été décliné formellement.
Le DI reste néanmoins sur ces positions : tout agent ayant été en interaction par mail ou par téléphone, avec ses missions ou son service, sera considéré en télétravail.

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur le traitement des congés maladies en lien avec le Covid-19.
S'il s'agit du COVID-19 directement ou indirectement avec une des pathologies listées par le gouvernement (par exemple le diabète), y a-t-il un risque de tomber à demi-traitement au bout de trois mois de congés maladie ?
Y-a-t-il toujours une retenue sur les RTT d'un jour tous les vingt-huit jours pendant la période d'urgence sanitaire ?
Si l'on est placé en CMO, est-ce que l'on évite les 5 jours de retenue du décret puisqu'on ne peut cumuler CMO et CA ?!
Le DI va se renseigner…

La prochaine audioconférence aura lieu le jeudi 30 avril 2020.

Paris, le 28 avril 2020

Coronavirus

réunion téléphonique du 23/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 23 avril 2020

Chiffres de la DI

- 191 agents sont présents sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 583 agents AG/CO et 315 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.);
- 36 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 19 agents sont en **quatorzaine** .
-

En ce qui concerne l'évolution de l'épidémie, la région Ile de France est sur un plateau stable depuis lundi tandis que dans les autres régions, l'épidémie recule.

Depuis le début de la crise sanitaire, ce sont en moyenne :

- *180 agents qui travaillent en présentiel. Ce chiffre est faible mais au prix de beaucoup de fatigue pour les agents concernés.*
- *595 agent AG-CO en télétravail à leur domicile ;*
- *285 agents SURV contraints de rester confinés à domicile suite à la baisse d'activité.*

Vie des services

Ressources humaines

La DI n'a pas pris et ne prendra aucun risque concernant les collègues ayant une fragilité sanitaire ou RQTH. La reprise du travail en présentiel pour ces agents se fera systématiquement après avis du médecin de prévention et en prenant en compte tous les paramètres sociaux de l'agent (santé de l'agent mais aussi organisation du travail in situ).

SOLIDAIRES Douanes précise qu'en aucun cas ces agents, qui ont subi une mise en retrait du fait de leur état de santé, ne doivent être sanctionnés sur leurs congés !
Il n'ont d'ailleurs pas exercé leur droit de retrait, ce qui aurait eu pour conséquence le maintien de leur rémunération, mais aussi l'impossibilité de les sanctionner, directement ou non.

Matériels et télétravail

Concernant les équipements de protection individuelle (EPI), l'administration possède assez de masques FFP2, de gel hydroalcoolique et de gants jusqu'au mois de juillet.

A l'avenir, il faudra envisager l'acquisition d'une centaines d'ordinateurs portables avec socles et mastérisés « Douane ». Ainsi les les agents qui le souhaitent et qui possèdent une connexion internet, auront la possibilité de télétravailler. Actuellement, la DI ne possède qu'une trentaine d'ordinateurs portables opérationnels.

Une ordonnance serait à l'étude pour augmenter les capacités de télétravail avec des règles assouplies.

Plan de continuité d'activité

Le DI considère que toutes les demandes qui lui sont faites en plus des missions prioritaires listées au départ de la mise en confinement, s'intègrent dans les missions prioritaires. Puisqu'il n'y a plus de possibilité d'équipement d'ordinateur portable relié à RAPIDO, il considère qu'il peut donc réadapter les effectifs en présentiel pour les assurer.
La version n°6 de ce PCA va être communiqué aux organisations syndicales.

Actualités sociales

Plan reprise d'active/déconfinement

Le PRA est encore à l'étude car nombreux paramètres demeurent encore inconnus (nombre d'agents disponibles, organisation du travail et de l'espace de travail, transports en commun, ouverture des écoles, organisation de la restauration collective...). Des informations supplémentaires serons communiqués à partir de la semaine prochaine.

La DIPA et la DI IdF représentent 58% des cas nationaux de Covid-19 de la Douane.
La gestion du PRA de la région Île de France doit être traitée en prenant en compte de ses spécificités. Si l'on en croit les informations publiques, l'IdF ne sera pas la première région à reprendre ses activités économiques.
Pour autant, la DI se prépare. Par exemple, des bandes autocollantes pour sol ont été achetées pour diriger le plus strictement possible les usagers (notamment à la gare du Nord sur le site Eurostar).

Concernant les tests de dépistage du virus ou des anti-corps du virus pour les agents, aucune doctrine n'a encore été établie.
SOLIDAIRES Douane précise qu'il n'y a plus assez de test en France, et que ces tests ne sont pas totalement fiables car il existe environ 40% de faux négatif.

Contrôles douaniers

Les consignes données actuellement sont d'accroître les contrôles sur le fret express et postal, notamment dans les entrepôts secondaires.
Pour la SURV, les camions et les camionnettes vont être particulièrement surveillés.
Une réorientation des effectifs vers ces vecteurs est en cours de programmation.

SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que l'augmentation de ces contrôles va nécessiter le renforcement des équipes qui assurent actuellement les permanences de dédouanement en présentiel.
Les agents OP/CO volontaires pour agir ne sauraient accepter que ces contrôles ne soient confiés qu'aux équipes SURV. Il faut donc envisager de rappeler en présentiel quelques agents de plus dans les bureaux.

Une fois dédouané, le fret pourra être contrôlé physiquement, après la procédure de mise à la consommation, par les équipes SURV ou OP/CO ou par des équipes mixtes.
Une organisation spécifique sera mise en place au sein des implantations, comme à Aulnay-sous-Bois en encore à Rungis, où les équipes de dédouanement et les équipes SURV partagent les mêmes bâtiments.

Les équipes du bureau de dédouanement postal (BDP) vont être renforcées du fait de l'augmentation des du nombre de vacations sur le vecteur postale de 3 à 4 jours par semaines.
Des équipes de contrôle mixtes (OP/CO-SURV) sont prévues afin que l'expertise certaine des agents du BDP puissent profiter aux équipes SURV.
Une note spécifique de la Direction Régionale de Paris Ouest (DRPO) sur l'organisation de ce renfort, a été envoyée aux agents du BDP.

Réduction des congés/prime

Les conditions d'attribution de la prime ne sont pas encore fixées.
SOLIDAIRES Douanes revient sur l'impact que va avoir cette hypothétique prime (et son niveau) mais surtout sur le sujet du retrait imposé de congés/RTT !
Le DI n'en disconvient pas et précise qu'il faudra être souple et examiner la réalité des situations. Par exemple, un agent SURV placé en MDC pour baisse d'activité ne peut fournir aucun télétravail de fait. Il ne doit pas être pénalisé au-delà des positions administratives stricto sensu…

SOLIDAIRES Douanes demande qu'une communication soit faite vers tous les agents à ce sujet et que des consignes soient données aux chefs de services afin que l'ensemble des agents soient tous traités de la même façon.

La prochaine audioconférence aura lieu le mardi 28 mai 2020.

Paris, le 23 avril 2020

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes IDF (sections d'Île-de-France)
@ : solidaires-idf@douane.finances.gouv.fr **tél** : 01 73 73 12 50

Coronavirus

réunion téléphonique du 21/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 21 avril 2020

Chiffres de la DI

- 186 agents sont présents sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 571 agents AG/CO et 323 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.) ;
- 36 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 21 agents sont en **quatorzaine**.

La DI Ile de France devient l'interrégion la **plus touchée** par l'épidémie.
Le DI continue donc à limiter au maximum le travail en présentiel, tout en maintenant les missions prioritaires.

Vie des services

Service de la Garantie

Suite au nombre croissant des demandes de marquage par les opérateurs, il est envisagé, pour le bureau de la garantie, une ouverture au public, pour la réception des ouvrages, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. L'amplitude horaire passerait donc de 5 à 6 heures afin de mieux répartir les arrivées des usagers dans le temps. Il n'y aura pas de changement d'horaire de travail pour les agents du bureau donc il ne sera pas nécessaire de passer par le Comité Technique.
Ce changement d'amplitude horaire serait effectif à partir du 11 mai 2020 si le déconfinement est confirmé.

Il est envisagé que le dépôt d'ouvrage se fasse uniquement sur rendez-vous : les objets d'occasion seraient déposés le matin, les objets neufs l'après-midi.
Afin de déterminer le temps utile à la réception et à la désinfection de chaque apport, le nombre d'objets livrés sera demandé en amont.

Sachant que le virus survit environ douze heures au contact des surfaces métalliques, un point reste à faire sur les mesures sanitaires à prendre du fait des nombreuses manipulations effectuées sur les ouvrages destinés au marquage

Autres services

- ➔ Pas de retard constaté dans l'activité des bureaux de la DI. Seuls les Pôles de Gestion des Procédures (PGP) vont avoir un surcroît d'activité.
- ➔ Les activités liées au dédouanement des masques continuent mais dans des proportions moindres que dans les semaines passées. En effet, cette activité se généralise sur le tout le territoire.
- ➔ Les prestations de ménage ont été renforcées et un suivi a été mis en place pour les consommables d'entretien. Des visières en plexiglas ont été commandés.
- ➔ Une réflexion est en cours sur le nombre de masques de protection qui vont être nécessaires en rythme de croisière lorsque la reprise sera effective.
- ➔ Les deux agents qui étaient en souffrance psychologique du fait du confinement se rétablissent et pourront reprendre le travail prochainement chacun à son rythme.
- ➔ Pour la SURV, priorité est donnée sur les contrôles du fret express et des véhicules légers. La BSM, le CODT et la BSITM maintiennent leur activité.
- ➔ Coté mutation, les entretiens téléphoniques pour les postes à profil des agents de catégorie A qui postulent pour des postes SURV et pour des postes de rédacteurs pour la Direction de Paris se sont déroulé ce matin. Hier, ce sont ceux de la Direction de Paris Est qui ont eu lieu.

Actualités sociales

Instances sociales

Pour le DI, pas d'urgence particulière à tenir un CHSCT spécial avant la date du 11 mai 2020.

Réduction des congés/prime

Le DI a bien identifié la nécessité de produire une notification individuelle pour le retrait des congés. Bien qu'il ne soit pas maître des décisions et des choix de la « haute administration », ces sujets ont donné lieu à une longue discussion.

SOLIDAIRES Douanes a fait part de son opposition à ces mesures, le danger étant la dislocation des collectifs de travail et les relations inter-services et hiérarchiques, du fait des discriminations qui devront être employées pour leur application. De plus, à la mise en place du confinement, l'organisation a été différente d'un service à l'autre.

Point déconfinement partiel

Le DI précise que le Plan de Reprise National (PRA) n'est pas encore fixé à ce stade.
La DI IDF étant une direction atypique, il sans doute falloir étendre les possibilités de télétravail pour les agents, et leur permettre (avec souplesse) d'alterner entre télétravail et présentiel. Pour mettre en place le PRA, il faudra :

- du matériel tel que des ordinateurs portables et des connexions sécurisées à RAPIDO ;
- tenir compte des agents encore indisponibles pour garde d'enfants, fragilités...
- prendre en compte et limiter au maximum les risques de désocialisation ;
- prévoir l'impact de ce changement de fonctionnement sur l'organisation du travail ;
- tenir compte qu'à la trésorerie générale des Douanes (TGD), à l'agence comptable centralisée Masse, au service national des réglementations particulières (SNRP) et au service facturier (SFACT), les procédures particulières sont plus difficiles à opérer en télétravail ;
- pour les services SURV :
  - ✔ la reprise des activités contraintes (sûreté, PPF) ;
  - ✔ des EPI en nombre suffisants ;
  - ✔ une disponibilité relative des services judiciaires ;
  - ✔ un ménage/désinfection des locaux adaptés ;
  - ✔ prévoir des formations prioritaires (Tir/TPCI) ;
  - ✔ un système restauration collective ;
  - ✔ un respect total de la distanciation entre agents (qui se heurte aux problèmes de mètre carré dans les locaux de certains services) etc.

Sur le volume d'effectifs possible au 11 mai 2020, le DI précise que sur la totalité des agents de la DI, il faut prévoir les agents qui ne sont pas malades, qui ne sont pas en quatorzaine et qui ne présentent pas de fragilité particulière en matière de santé.
Le gouvernement voudrait passer d'un demi-million de passagers présents dans les transports en commun en Ile de France actuellement à un million d'usagers par jour.
Habituellement (hors crise sanitaire), cinq millions de passagers par jour empruntent les transports en commun en Ile de France. Une étude par service sera nécessaire.

Pour conclure :

SOLIDAIRES Douanes alerte sur le côté explosif des choix qui seront faits et subis par les agents, à l'aune des retenues à venir sur les congés/ARTT. SOLIDAIRES Fonction Publique œuvre d'ailleurs actuellement à une action en référé contre l'ordonnance sur les congés imposés. Et comme il s'agit d'une mesure individualisée, il faudra possiblement envisager des recours individuels...

SOLIDAIRES Douane fait également remarquer que durant toute la crise, les agents des Douanes ont été exemplaire en termes de service rendu. Le DI a reçu d'ailleurs le satisfecit du préfet à ce sujet.

La question de la reprise d'activité ne serait-elle pas plutôt liée à la capacité de reprise de la région l'Île de France hors douane (organisation des transports, reprise de activité des entreprises...) ?

Le DI en prend acte de ces remarques, et précise qu'il n'y a aucune certitude à ce stade.

La prochaine audioconférence de la DI se déroulera le jeudi **23 avril** 2020.

Paris, le 21 avril 2020

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 17 avril 2020

Chiffres de la DI

- 202 agents sont présents sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 581 agents AG/CO et 302 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.);
- 36 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 18 agents sont en **quatorzaine** .

Bien qu'en **baisse**, le nombre des personnes touchées par le virus reste élevé par rapport à la moyenne nationale française.

Vie des services

Saint-Pierre-et-Miquelon

Le chargement d'équipement de protection intidivuelle (EPI) parti le 9 avril pour l'archipel devrait arriver à Halifax au Canada aujourd'hui. Il est composé de 1000 masques de protection, de 1000 paires de gants et de gel hydroalcoolique. S'il n'est pas possible d'acheminer la marchandise par avion, elle arrivera le 27 avril par bateau.

Autres services

Sur le fret express et postal, les résultats des saisies réalisées par les services des Douanes sont excellents notamment en matière de produits pharmaceutiques (produits anesthésiants...).

Concernant le service des réseaux d'oléoducs (SRO), le DI fait remarquer une grande implication des agents de ce service dans l'accompagnement des opérateurs .

Stagiaires

A la DIPA, les stagiaires auraient reçu une note leur demandant de rendre leur rapport de stage pour le 6 juillet.

A la DI IdF, le rapport de stage est demandé pour le 17 juillet.

SOLIDAIRES Douanes analyse cette note comme une position pleine et entière de télétravail officiel. Cela aura nécessairement des répercussions favorables pour la fixation de la prime mais rendra compliqué, juridiquement, la pose d'autorité et rétroactive de congés (à l'instar des télétravailleurs officiels).

Aussi, il va y avoir une disparité entre les stagiaires qui auront dû préparer leur rapport de stage (et leur stage tout court...) dans ces conditions.
Les autres années les stagiaires disposaient de près de 4 mois pour ce rapport, cette année au mieux ils auront 2 mois et ½ pour le constituer.
Il faudra nécessairement en tenir compte pour la titularisation de ces stagiaires.

Postes à profil

Les agents qui candidatent à un ou plusieurs postes à profil doivent effectuer un entretien préalable. Une note DG précise que ces entretiens peuvent se tenir à distance (audio ou visioconférence).

Huit entretiens se sont tenus pour la BSM aujourd'hui et neuf pour le SMS la semaine dernière.

Point matériel

Une grosse livraison de gel hydroalcoolique a été réceptionnée. Elle permettra aux services de tenir plusieurs semaines voir plusieurs mois.

Actualités sociales

Tenue des instances sociales

Sauf si demande expresse des organisations syndicales, les CHSCT 75 et 77 se tiendront en conférence téléphoniques jusqu'au mois de juin avec comme seul point à l'ordre du jour le COVID19.

Réduction des congés

Le DI précise la diversité des positions dans lesquelles chacun a été placé pendant la crise :

- le travail en présentiel avec les permanents qui sont entre autres, par leur statut, les directeurs interrégionaux et régionaux ;
- le présentiel partiel qui sont les agents assurant les permanences ;
- le télétravail officiel qui a été mis en place avant le confinement. L'agent possède le matériel adéquat avec un accès à RAPIDO ;
- le télétravail en lien avec la crise s'il a été possible de doter l'agent d'un ordinateur portable avec un accès à RAPIDO.
  Ces derniers sont statutairement en ASA parce que seuls les agents en présentiel et les télétravailleurs officiels peuvent être considérés comme « au travail ».
  Ils devraient néanmoins être considérés comme « au travail » pour les sujets de préoccupation que sont la prime et la réduction du nombre de jours de congés.
- les autres agents placés statutairement en ASA, parmi eux :
  - ceux qui consultent régulièrement leur messagerie et interagissent avec leur service et avec les opérateurs.
  - ceux qui consultent régulièrement leur messagerie professionnelle sans avoir l'occasion de traiter les dossiers ni être sollicités. Pour ceux-là, la prise en compte du « travail » relèvera du chef de service qui devra évaluer la proportion travail/ASA « vide » afin que les retraits RTT/CA puissent être proratisés et les primes évaluées.
- les agents SURV, qui ne sont pas côtés de service, chez eux en ASA ;
- les agents qui ont privilégié la garde de leurs enfants ;
- les agents en quarantaine, en congés maladie,
- les agents qui ont bénéficié de plusieurs de ces positions par alternance, etc…

SOLIDAIRES Douanes exprime longuement le risque majeur de distorsion entre les agents quant à l'application de cette mesures. En effet, les agents vont être doublement pénalisés (pas de prime et moins de congés), alors même qu'ils ont subi le fait de ne pas pouvoir travailler.
Cette mesure demeure fragile juridiquement du fait que chaque agent pourra examiner l'opportunité de contester les décisions prises s'il estime qu'elle lui fait grief (agent malade, à risque, en garde d'enfant, pas coté de service, sans outil de télétravail…).
Enfin, il semble que la jurisprudence administrative impose qu'en matière de droit à congés, il y ait autant de décisions individuelles, la mesure devant tenir compte du régime de travail de chacun.
De ce fait, cette décision pourra être portée devant les tribunaux, individuellement avec à la clef, possiblement 12 jours de congés perdus... ou récupérés !?

Sur le durcissement déjà constaté quant à la pose des congés estivaux, après plus de 2 mois de confinement pour les agents, il faudra garder un maximum de souplesse. Si les nécessités de service le permettent, il ne faudra pas perdre de vue que la pose de congés pour les mois de juillet/août permettra peut-être de mieux encaisser le pic d'activité de la rentrée de septembre.
Le DI en prend acte et précise qu'évidemment les désidératas des congés estivaux ne sont, à ce stade, que prévisionnel, ne sachant pas qu'elle sera l'activité de cet été pour le moment.

Prime 1000 euros

Concernant la prime en elle-même, le premier critère sera "l'implication" de l'agent et le second la proratisation au présentiel. Il faudra attendre les déclinaisons de la DG.

SOLIDAIRES Douanes rappelle toute la duplicité de cette mesure, financée plus que largement par la saisie des congés de ces mêmes agents.

Encore un coup frappé au dessous de la ceinture des fonctionnaires par le pouvoir politique en place.

Changement de dates des audioconférences de la DI IDF : à partir de la semaine prochaine, elles auront lieu le mardi et le jeudi à 10h.

La prochaine audioconférence de la DI se déroulera donc mardi **21 avril.**

Paris, le 17 avril 2020

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 15 avril 2020

Chiffres de la DI

- 189 agents sont **présents** sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- environ 600 agents AG/CO et 300 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.);
- 42 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 31 agents sont en **quatorzaine** ;

Un nouveau **cas suspect** de Covid19 a été déclaré au bureau de Marne-la-Vallée. De possible cas contacts pourront donc émerger. Ces chiffres n'ont pas encore été intégrés au décompte ci-dessus.

La situation sur le front des agents touchés par le Covid19 s'améliore progressivement.
Sur les 189 agents présents, 21 agents travaillent en présentiel à la BSM et 17 à la TGD.
Ces services sont les plus demandeurs en terme de présence.

Vie des services

Saint-Pierre-et-Miquelon

Un agent a, avec son chien, sauvé la vie d'une adolescente prise dans une tempête de neige.
Un article sera rédigé à ce propos.

La DI n'est pas informée pour l'heure de l'arrivée dans l'archipel, des équipements de protection individuelle (EPI) envoyés la semaine dernière.

Brigade de Surveillance du Ministère

Les agents de la BSM sont très mobilisés, un courrier de soutien avec une FAQ va leur parvenir rapidement (il est en cours de finalisation).

Équipes maîtres-chiens

La fiche de la médecine de prévention concernant les équipes de maîtres de chien est très contraignante. Il est expliqué qu'il faut notamment laver le chien après chaque contrôle… Difficile de mettre en place certaines préconisations au niveau opérationnel et dans la durée.
A noter que cette fiche n'a pas valeur de note administrative.

Concernant les frais de parking pour les maîtres de chiens, la DI précise qu'il n'y a pas d'obligation pour l'administration de les prendre en charge au domicile des EMC. L'utilisation du véhicule de service pour leur retour de service n'est qu'une tolérance.

SOLIDAIRES Douanes souligne que les EMC rentrent systématiquement à leur domicile avec les chiens en véhicule de service, ne serait-ce que pour être mobilisable sur toute opération et point de chute depuis leur domicile. C'est d'ailleurs entre autres pour cela qu'il ont ces véhicules de service. La DI va explorer ce sujet qui pourrait faire jurisprudence de fait.

Trésorerie générale des Douanes

Les missions de dédouanement prioritaires et de trésorerie (recettes/dépenses) permettent d'assurer au mieux le fonctionnement de l'économie. Les services tournent en flux tendu certes mais effectuent les missions de manière irréprochable.
Par exemple, à la trésorerie générale des Douanes (TGD), 17 agents étaient présents hier pour assurer la chaîne de la dépense.

La CFDT a rapporté que les agents de la TGD de Paris souhaitaient que la DG parle de l'investissement des agents du service dans la presse DG.

Point matériel

Les ordinateurs portables prêtés par la DNRED ont été utilement répartis (PAE, GTD, Boissy/SFACT, RH...) afin de résorber au mieux les tensions, augmentant ainsi des capacités de télétravail.

Actualités sociales

Tenue des instances sociales

La tenue du comité technique de réseau CTR (instance nationale) en formation CHSCT sera suivie à la Direction Générale.

Les CAP de promotions et de titularisation sont reportées.

Le prochain comité technique IDF (instance locale) est programmé pour début juin, *SOLIDAIRES Douanes espère qu'il pourra pourra se tenir efficacement mais cela semble complexe.*

Frais de restauration

La note sur la prise en charge des frais de restauration a été déclinée localement au niveau de la DI IDF.
En l'absence de solution de restauration collective :
- du 17 mars au 10 avril (13 avril pour les agents SURV qui n'ont eu connaissance de la note DI que le 14 avril), les justificatifs à fournir pour obtenir la base du taux repas à 17,50€ seront : une attestation sur l'honneur signé par l'agent et une attestation de présence signée par le chef de service ;
- à partir du 10 avril (13 avril pour les agents SURV), les justificatifs seront : un ticket de caisse/facture d'achat de nourriture même présentant des achats globaux ainsi qu'une attestation de présence signé par le chef de service.

Si l'agent choisi le taux repas, plus favorable que les tickets restaurant, la valeur de ceux-ci seront déduits le mois suivant.
S'il y avait des aléas pour retrouver les justificatifs dans les premiers temps, la DI examinerait chaque cas avec bienveillance.
La DI a envoyé sur Mercure un pas à pas CHORUS auquel il faut se référer pour faire les demandes de remboursement.

Prime 1000 euros

L'annonce d'une **prime de 1000 euros** pour les agents d'état mobilisés pendant le crise du COVID19 ne concernerait pas tous les fonctionnaires d'état. Elle serait accordé aux agents ayant connu « un surcroît d'activité » pendant la période d'urgence sanitaire qu'ils soient en présentiel ou en télétravail. Cette prime serait modulable, d'un montant maximal de 1000€, défiscalisée et désocialisée. Il faudra attendre les précisions du ministre.

Réduction des congés

Une ordonnance relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire a été présenté ce matin en conseil des ministres.
L'ordonnance impose un congé aux fonctionnaires en autorisation spéciale d'absence dans les conditions suivantes :
– **cinq jours** de réduction du temps de travail entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020 ;
– **cinq autres jours** de réduction du temps de travail ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire.
Là aussi, il faudra attendre le vote de l'ordonnance.

SOLIDAIRES Douanes souligne que la plupart des agents n'ont pas choisi le statut dans lequel ils se trouvent :
- certains agents ont été contraints par leurs chefs de service à rester chez eux ;
- d'autres n'ont la possibilité de télétravailler car l'administration est incapable de leurs fournir le matériel nécessaire ;
- les spécificités de certains métiers comme ceux de la surveillance ne permettent pas le télétravail ;
Définir le montant – variable - d'une prime aux agents, lorsque l'on connaît ces disparités, paraît difficile à mettre en œuvre et fragile juridiquement...

SOLIDAIRES Douanes fait également remarquer que le problème sera le même concernant le « hold-up » du gouvernement commis sur les RTT, les CA et les jours de fractionnement (jusqu'à 12 jours possibles!) des fonctionnaires.
A noter que 10 jours de congés d'une valeur moyenne de 80€ représentent la perte de 800€ (à multiplier par 5.5 millions de fonctionnaires = 4.4 milliards d'euros).
A comparer à une hypothétique prime d'au mieux 1000€ : les fonctionnaires paient déjà une partie de la pandémie !

La prochaine audioconférence de la DI IDF se déroulera **vendredi 17 avril**.

Paris, le 15 avril 2020

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 10 avril 2020

Chiffres de la DI

- 182 agents sont **présents** sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 604 agents AG/CO et 306 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.) ;
- 44 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 23 agents sont en **quatorzaine** ;
- 3 agents touchés par le virus au début de la crise se remettent doucement.

Les Directions inter-régionales (DI) les plus touchées par le COVID19 sont :
- la DI Île-de-France (DI IDF),
- la DI Paris-Aéroports (DIPA),
- et la DI Auvergne-Rhône-Alpes (DI ARA).

Frais de mission

Les agents doivent eux-mêmes intégrer leur état de frais dans **CHORUS DT**, soit de chez eux s'ils ont un accès à RAPIDO, soit depuis le service le plus proche de leur lieu de confinement.

Si cela leur est impossible, le chef de service du lieu actuel d'affectation de l'agent (pour les agents Paris spécial notamment) ou le correspondant CHORUS DT qui dispose des droits de saisie de l'agent peuvent le faire, à condition qu'ils soient d'accord tous les deux.

En cas de situation urgente (problèmes financiers par exemple) et d'impossibilité de saisir les états de frais autrement, c'est la DI qui s'en occupera.
Étant l'ordonnateur le DI ne peut en principe pas saisir les états de frais. Une note va donc sortir pour lui permettre exceptionnellement de gérer ces situations.
À noter qu'il n'y a actuellement que 3 ou 4 agents (dont la DI adjointe) qui font des saisies toute la journée dans CHORUS DT.

Frais de repas

Pour bénéficier du remboursement des frais de repas les conditions sont les suivantes :
- se trouver en mission effective et en présentiel,
- ne pas bénéficier de tickets restaurant ou de carte Apétiz.

Exception sera faite pour les agents de la Brigade de surveillance intérieure du Trans-Manche (BSITM) qui ne bénéficient que de huit tickets par mois : la DI prendra en charge les frais de restauration au delà de ces huit tickets.

Pour les justificatifs à fournir, une attestation sur l'honneur devrait être suffisante pour bénéficier du remboursement des frais de repas pour les jours antérieurs à la parution du décret (du 16 mars au 6 avril 2020). Cette attestation sera validée ensuite par le chef de service.
Pour les agents n'effectuant pas d'achats quotidiens de nourriture pour limiter leur nombre de sorties, la DI précise qu'elle admettra largement les justificatifs, dans la mesure où ils seront cohérents. Un pas à pas sortira à ce sujet et une note de service DI est en cours de validation.

Frais de parking

SOLIDAIRES Douanes demande des nouvelles de la problématique de la prise en charge des frais de parking au domicile pour les véhicules de service des équipes maîtres de chien qui font l'avance des frais. La DI s'en occupe au mieux, compte tenu des effectifs réduits du fait de la crise.

Saint-Pierre-et-Miquelon

Les équipements de protection individuelle (EPI) ont été expédiés le 9 avril et seront acheminés par avion sur l'archipel de **Saint-Pierre-et-Miquelon.**

Le DI salue la compétence de l'agent qui s'est occupé de l'envoi des EPI et le remercie vivement.

Missions prioritaires

Sur les missions prioritaires, les **remboursements** dans l'application RDT en **TICGN** (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) et en **TICPE** (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques), qui jusque-là n'étaient pas considérés comme urgents ni prioritaires, le deviennent du fait de la longueur de la crise.
À partir de mardi, sur la base du volontariat, un agent sera nécessaire pour travailler en présentiel au Pole énergie interrégional (PEI).

Point Matériels

La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) a prêté une trentaine d'**ordinateurs portables** à la DI, ils sont actuellement en cours de configuration.
Une répartition des ordinateurs va être effectuée au plus vite sur les missions indispensables (trésorerie générale des Douanes, gestion RH...).

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur l'idée de récupérer les ordinateurs portables des agents du service régional d'enquête (SRE).
Le DI répond qu'initialement, l'information qu'il lui avait été remontée était que les agents du SRE étaient partis en confinement avec leurs ordinateurs reliés à RAPIDO. Cette information ne s'est pas avérée totalement vérifiée, d'où l'idée de leur reprendre les ordinateurs pour les redéployer aux services indispensables le temps de la crise. Avec l'arrivée de ceux de la DNRED, ce n'est plus nécessaire.

Pour conclure sur le futur déconfinement :

SOLIDAIRES Douanes est rejoint par FO et la CGT concernant la reprise des transports en commun. Les agents doivent disposer de paires de gants, de gel hydroalcoolique et de deux masques par jour (aller-retour) fournis par l'administration.
Le DI évalue la quantité de masques à plus de 40 000 par mois.
À la DI IDF et à la DIPA, la promiscuité due à la densité de population et les transports en commun empruntés massivement par les agents, permettent d'exciper de moyens particuliers.

Les réflexions de SOLIDAIRES Douanes, de FO et de la CGT se rejoignent également sur la question des tests COVID19 dont les agents devraient pouvoir bénéficier s'ils le souhaitent.

Pour la CFDT, la CFTC et l'UNSA, il est encore prématuré d'aborder les sujets liés au déconfinement.

Paris, le 10 avril 2020

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes IDF (sections d'Île-de-France)
@ : solidaires-idf@douane.finances.gouv.fr **tél** : 01 73 73 12 50

Coronavirus

réunion téléphonique du 08/04/2020 avec le DI

Missions, Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 8 avril 2020

Chiffres de la DI

- 181 agents sont **présents** sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau ;
- 547 agents AG/CO et 297 agents SURV en **ASA** à domicile ou en télétravail ;
- 44 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 24 agents sont en **quatorzaine** (contre 74 au 31 mars).

En résumé : On observe une diminution du nombre d'agents placés en quatorzaine, et du nombre de cas de COVID-19 avéré ou suspecté.

Vie des services

Saint-Pierre-et-Miquelon

À Saint-Pierre-et-Miquelon, les **services AG/CO** assurent la continuité des services, y compris le dédouanement et la fiscalité de crise. Les agents alternent entre travail en présentiel et télétravail.

Les **brigades SURV** effectuent des patrouilles routières pour surveiller les côtes en cas d'éventuels aller/retour entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada au moyen de petits bateaux. Les escouades sont composées de trois agents qui fonctionnent par roulement avec un agent par véhicule le plus souvent possible.

Les agents participent également à **l'entretien** des locaux.

Un acheminement des matériels de protection est prévu. Il faut compter deux jours par avion et une semaine par bateau.
Les agents ne manquent pas de gel hydroalcoolique mais ne possèdent que très peu de masques de protection.
Les livraisons par le biais de l'UGAP fonctionneraient mal. Une carte d'achat est en cours de livraison pour faciliter les problèmes de facture ou encore de devis.

Concernant le **Plan de continuité** (PCA) large, la cheffe de service a précisé que hormis la SURV où il n'y a plus qu'une patrouille journalière, tous les services tournent déjà en temps normal au minimum. Il s'avère donc très difficile de supprimer encore des missions.

Agents Paris Spécial

Les agents Paris spécial doivent se rapprocher du service des Douanes le plus proche de leur lieu de confinement afin de saisir eux-mêmes leurs **états de frais** dans CHORUS-DT.
Les paiements se font rapidement et au fur et à mesure.

Le service de la DI qui s'en occupe habituellement fonctionne en effectif très réduit (trois agents dont la DI adjointe). Il leur est donc impossible de saisir les états de frais de tous les agents. La DI songe éventuellement à rappeler des agents en placé en AEA pour assurer ce type de mission.

SOLIDAIRES Douanes *demande si la note de prise en charge des frais de mission des agents Paris spécial pour le mois d'avril sera reconduite pour le mois de mai ?*
La DI remonte la question à la DG, et précise que de toute façon, les agents devront être payés quoiqu'il en soit.

Autres services

Il semble y avoir un plateau d'agents malades à la trésorerie générale des Douanes (**TGD**) et au service facturier (**SFACT**).

Encore beaucoup d'agents sont malades à la **BSITM** mais on constate une réduction du nombre de quatorzaines.

Le DI a rappelé qu'en **sortie de maladie ou de quatorzaine**, les agents sont placés en AEA tant que leur présence n'est pas absolument nécessaires.
Ils restent néanmoins mobilisables si besoin.

SOLIDAIRES Douanes *demande si dans le cadre du futur déconfinement, des tests sérologiques seront effectués sur les agents, surtout sur ceux qui ont travaillé en présentiel pendant la crise et qui ont été en contact avec des usagers. Dans l'optique où cela serait le cas, ces tests s'effectueront-ils dans un cadre professionnel en lien avec la médecine du travail.*
La DI va remonter la question à la DG.

Point matériel

Moyens de protection

Concernant la grosse **livraison de gel** hydroalcoolique que les agents de la SURV devaient aller récupérer, celle-ci est différée à cause d'une pénurie de flacons pour le contenir...

Télétravail

Les 80 ordinateurs portables **commandés** ne seront pas livrés prochainement.
Il n'y aura donc pas de connexion RAPIDO supplémentaires.

Doctrine : Pour des raisons de sécurité les ordinateurs, il est rappelé que les ordinateurs portables personnels et les ordinateurs fixes professionnels ne seront pas équipés de connexion RAPIDO.
Cela amène la DI à s'interroger une nouvelle fois sur la hausse du nombre d'ordinateurs portables à prévoir à l'avenir et sur l'importance de favoriser le télétravail après la crise.

Réglementation

Le décret relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels pendant la période d'état d'urgence sanitaire, est paru ce matin au Journal officiel de la République française (JORF). Les dispositions du décret sont applicables à compter du 16 mars 2020.
Des notes d'application seront déclinées.

SOLIDAIRES Douanes *s'interroge sur le cas des agents qui n'auraient gardé leurs justificatifs depuis cette date.*
SOLIDAIRES Douanes demande aussi s'il y aura une décote sur la carte Apetiz pour les agents confinés à leur domicile ou en télétravail.
La DI en a pris note et va faire remonter ces interrogations.

La DI travaille actuellement sur la rédaction d'une note de soutien technique pour les agents de la Brigade de surveillance du ministère (**BSM**). Étant très sollicités, ceux-ci ont en effet besoin d'obtenir des informations ainsi que des réponses à leurs interrogations.
Pas de nouvelle sur une éventuelle note concernant la prise en charge des **frais de transports**.

Pour conclure :

SOLIDAIRES Douanes évoque alors les ***facteurs de résilience des services****, notamment des services supports, qui devront être un des enseignements de cette crise. Cette résilience à un coût, celui de remettre des effectifs. Il faudra avoir un droit d'inventaire a posteriori à l'égard des politiques de rationalisations/concentrations de services.*

La **prochaine audioconférence** aura lieu vendredi 10 avril 2020.

Paris, le 8 avril 2020

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 6 avril 2020

Chiffres de la DI

- Entre 170 et 180 agents **présents** dans les services de la DI ;
- 47 agents sont des **cas** COVID-19 ou suspectés soit 2 agents de plus ;
- 4 agents sont sortis de **quatorzaine** (1 à la BSI de Rungis et 3 à la BSI des Ulis).

En résumé : On observe une diminution du nombre d'agents placés en quatorzaine, mais une augmentation du nombre de cas de COVID-19 avéré ou suspecté.

Vie des services

Saint-Pierre-et-Miquelon

Un premier cas de COVID-19 a été déclaré ce jour à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il n'est désormais plus possible de quitter l'archipel, il n'y a plus de ferry.
Le Canada met systématiquement tous les arrivants en quarantaine.
Malgré une unique livraison de fret postal par semaine, les services et bureaux (la gestion du système SYDONIA pour les opérations de dédouanement et de commerce international, les services de remboursements et de recouvrement, la cellule d'accompagnement des entreprises, etc.) fonctionnent a peu près normalement.

SOLIDAIRES Douanes intervient sur le plan de continuité d'activité (PCA) de Saint-Pierre-et-Miquelon qui est quasi comme si le contexte est normal. Sur un archipel aussi petit, maintenant que les premiers cas apparaissent, la tension peut très vite monter et la situation dégénérer.
Le DI en prend acte et s'engage à en faire part à la directrice de Saint-Pierre-et-Miquelon pour nous faire un retour lors de la prochaine audioconférence.

OPCO

Les tensions qui coexistent au **bureau d'Aulnay-sous-Bois** sont dues à de nombreuses importations annoncées de produits sanitaires.
Un agent résidant à proximité du bureau, normalement affecté en Occitanie, viendra renforcer les effectifs à titre exceptionnel pour dédouaner de gros arrivages de masques prévus cette semaine.

Le Service Grands Comptes (SGC) fonctionne en mode dématérialisé (ASA ou télétravail informel).

AG

Le service de la DI qui gère le paiement des frais de mission fonctionne en mode dégradé, avec 3 ou 4 agents dont les cadres supérieurs.
Mais il continue d'assurer les indemnisations et la rémunération des agents.

SOLIDAIRES Douanes *renouvelle sa demande à ce que les chefs de service envoient les notes de service disponibles dans l'application Courrier aux agents afin qu'ils puissent les consulter chez eux depuis leur messagerie Mercure.*

Concernant les **mutations**, les tableaux de classement des demandes seront publiés le 29 mai et les résultats des mutations le 5 juin. Les agents seront appelés à rejoindre leur nouveau poste le 1er septembre comme initialement prévu.

Point matériels

Masques et moyens de protection

Le Pôle Logistique et Informatique (PLI) de la DI recherche actuellement des fournisseurs pour acheter des équipements de protection individuelle (EPI : masques, gants, sur-lunettes…) pour les agents même s'il reste encore quelques stocks de masques.
En fin de semaine dernière, en IDF, on comptait 33 000 masques FFP2 périmés (au-delà du débat sur cette péremption) et la DI vient de recevoir 6 000 masques chirurgicaux.

La doctrine d'emploi sur le port des masques de protection demeure inchangée. Il est fortement préconisé de porter un masque pour les missions :

- de sûreté, de point de passage frontalier (PPF),
- de sécurité des sites, de contrôles via le Scanner mobile spécial (SMS),
- de surveillance générale dans les véhicules de service,
- de contrôles de lutte contre la fraude (LCF) ou encore de contrôles dans le fret express.
- Pour les déplacements en transports en commun des agents travaillant en présentiel, le cas échéant, cette doctrine fera l'objet d'une note.

Lutte contre la fraude (LCF)

Une instruction de la DI IDF sur les contrôles LCF sortira dans la journée.
Elle sera bien évidemment conforme à la teneur des audioconférences nationales ainsi qu'à la note DG Réseau 2 n°20000099 du 30 mars 2020 sur les consignes provisoires en matière de lutte contre la fraude pour les contrôles dans le cadre de la crise du COVID-19.

Les contrôles de lutte contre la fraude seront mis en œuvre uniquement :

- si les conditions relatives à la protection des agents sont strictement conformes aux dispositions contenues dans les avis de la médecine de prévention ;
- et si des poursuites pénales peuvent être prises en charge par un service judiciaire désigné par le Parquet.

Télétravail

***SOLIDAIRES Douanes demande** à ce que les agents aient des connexions sécurisées RAPIDO à distance pour éviter qu'ils ne soient surchargés après la crise à leur retour dans les services.*

Le DI nous répond que l'on ne peut établir de connexion sécurisée, qu'à partir d'un ordinateur portable de service et les agents sont dotés pour la majorité d'une tour de service non sécurisée.

La DG exige que les ordinateurs portables achetés par l'administration soient au standards « Douanes ». Aucun achat hors marchés de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) n'est donc possible.
Il faut attendre la livraison des 80 ordinateurs portables commandés qu'il faudra configurer par la suite.
Le service informatique refuse catégoriquement de connecter les ordinateurs portables personnels des agents pour des « raisons » de sécurisation des données et du réseau.

Lorsque l'administration s'est félicitée d'être passé de 1000 à 5000 connexions RAPIDO possibles au national, elle avait omis de prévoir le matériel à déployer en conséquence.
La DI s'interroge sur la hausse probable des **demandes de télétravail** en sortie de crise. Elle favorisera ces demandes à l'avenir et réalise ainsi la nécessité d'augmenter le nombre d'ordinateurs portables.

Pour conclure :

Pour le prochain comité technique de la DI, une date et un ordre du jour seront proposés dans le courant de la semaine. Celui-ci se déroulera en audioconférence.
Une répartition des effectifs par type de mission (fiscalité, sûreté, etc.), préparée initialement pour le groupe de travail OP/CO, y seront communiqués.
La prochaine audioconférence aura lieu mercredi 8 avril 2020.

Paris, le 6 avril 2020

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes IDF (sections d'Île-de-France)
@ : solidaires-idf@douane.finances.gouv.fr **tél** : 01 73 73 12 50

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 3 avril 2020

Le Directeur interrégional (DI) a décidé d'effectuer des audioconférences régulières avec tous les chefs divisionnaires des directions de l'Île-de-France, afin de maintenir le lien entre tous les services.

Chiffres de la DI

- 180 agents **présents** sur les 1223 que compte la DI (plus de SURV que d'OP/CO-AG, environ trois agents par bureau) ;
- environ 600 agents OP/CO-AG et 280 agents SURV sont en autorisation spéciale d'absence (**ASA**) à leur domicile ;
- 45 agents sont des **cas** Covid-19 ou suspectés ;
- 39 agents sont toujours **quatorzaine** (contre 74 agents au 31 mars).

En résumé : On observe une chute du nombre d'agents placés en quatorzaine, mais un maintien du nombre de cas de Covid-19 avéré ou suspecté.

Point de situation à la DR de Paris

SURV

La Brigade de surveillance intérieure du Trans-Manche (**BSITM**) continue de tourner avec quatre équipes de six agents. Afin de garder un maximum d'agent en réserve, ce sont les mêmes agents qui travaillent en présentiel.
Il reste un unique train Eurostar par jour (aller/retour) d'une trentaine de passagers.
Trente paires de **lunettes** de protection seront enfin livrées dans la journée, en plus des cinquante paires déjà parvenues (sur les 200 paires commandées).

Concernant les **travaux des locaux** de la BSITM, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Paris (CHSCT 75) a validé hier un co-financement avec la Direction pour la future cuisine et l'intégralité du futur escalier de secours dans la salle d'ordre.
Les décontaminations de la BSITM, de la DI, de Boissy-Saint-Léger et du Centre interrégional de saisie des données (CISD) font également partie de ce financement.

OPCO-AG

Il a été remonté que certains agents notamment du bureau de la **garantie** et du bureau des contributions indirectes (**BCI**) supportent mal l'isolement. Leur hiérarchie reste attentive à cela.

Les relations avec les opérateurs s'effectuent par messagerie à distance.
Au bureau de **Paris Principal** (PP), la cheffe est en télétravail et son adjointe, après confinement, devrait revenir lundi prochain.

Une réouverture du pôle énergie interrégional (**PEI**) serait envisagée au vue de la campagne à venir des déclarations d'acquittement. Cela nécessiterait la présence de 2 ou 3 agents (un par bureau).

Pour SOLIDAIRES Douanes, il faudrait aussi intégrer les remboursements car c'est une des missions prioritaires définies dans le cadre de l'aide aux entreprises.
Il serait dommageable de reprocher aux agents après la crise de ne pas avoir assuré une des missions prioritaires.

Le **pôle RH** est en forte tension à cause de la gestion de la campagne de mutations.

Trois agents **Paris spécial** ont été recensés comme agent dont la présence est indispensable (API) dans les services.

Les agents sont, d'après la DI, dans l'ensemble très volontaires.

Point de situation à la DR de Paris Est

La charge de dédouanement des produits indispensables actuellement met le **bureau d'Aulnay** sous forte sollicitation. Quatre agents travaillent en présentiel. Deux encadrants ont fait une demande de connexion RAPIDO pour pouvoir télétravailler.

Au **bureau de Rungis**, les agents n'ayant pas ce flux de marchandises à gérer la tension est moindre.

Concernant la **surveillance**, et d'après leur hiérarchie, la situation pèse sur les agents qui souhaiteraient reprendre le travail au plus vite.

Point de situation à la DR de Paris Ouest

OPCO-AG

Pas de tension particulière au sein des **bureaux**.
Les agents des pôles de gestion des procédures (PGP) sont tous en travail à distance et travaillent en relation avec les agents de permanence du pôle action économique (PAE) qui assure les mises à jour.
Les permanences opérationnelles dans les bureaux sont composées d'un chef et de trois agents.

Un cas probable de Covid-19 a été déclaré hier dans la **direction**. Une recherche de cas contacts est en cours.

SURV

Des agents de la BSI des **Ulis** sortiront très prochainement de quatorzaine.

À la BSI de **Val de Seine**, les relations entre les agents et leur hiérarchie directe sont mauvaises. La DI compte se pencher rapidement sur les causes profondes du problème.

Point de situation dans les autres services

Pour le service du scanner mobile spécial (**SMS**), les agents de l'unité opérationnelle de Marseille sont pour le moment toujours rémunérés sur la base de la note de 2017.
La DI va s'assurer qu'ils possèdent bien des équipements de protection individuelle (EPI).

La DG a calculé qu'un agent **Paris Spécial** sans mission coûte environ 3800 euros par mois à l'administration à Paris (NDLR : *en quoi l'agent serait responsable, comment est calculée cette somme, et puis combien coûte à la collectivité un cadre supérieur chargé de mission sans mission ?!*).
Un recensement est en cours par la DG pour évaluer les situations de chacun afin de les réaffecter, le cas échéant.

La titularisation des **stagiaires** devrait selon toute logique être rétroactive, au bénéfice des agents.
Malgré le décalage, dû à la crise, de la Commission administrative paritaire centrale (CAPC) de titularisation les concernant, pour l'heure, leur statut de stagiaire est prolongé.

Pour conclure

Considérant leur doctrine d'emploi, il y a des **masques** (périmés) en quantités suffisantes dans tous les services de la DI.

Lorsque la situation sera revenue à la **normale**, il faudra concilier le futur plan de charge et la vie des agents. C'est un sujet auquel la direction réfléchit en ce moment.

La DI souhaiterait envisager la mise en place, au moins prospective, d'un **calendrier social d'instances** dématérialisées d'ici à la fin de l'année. On attend la position de la DG sur le sujet.

La prochaine réunion aura lieu lundi 6 avril 2020.

Paris, le 3 avril 2020

Syndicat SOLIDAIRES-Douanes IDF (sections d'Île-de-France)
@ : solidaires-idf@douane.finances.gouv.fr **tél** : 01 73 73 12 50

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 1er avril 2020

Point de situation :

On constate une légère décrue du nombre d'**agents touchés** par le coronavirus COVID-19, mais l'Île-de-France étant une région fortement touchée, il faut continuer à prendre des mesures de précaution strictes. Force est de constater que le nombre de cas évolue de jour en jour.

La Brigade de surveillance intérieure du Trans-Manche (BSITM) n'a pas déclaré d'autres cas suspects mais précisons qu'en parallèle, une réduction rapide des effectifs présents a été opérée.

Les **flux** de passagers et de marchandises se tarissent du fait de la baisse de l'activité économique du pays.

Accomplissement des missions

Pour les télétravailleurs, la régularisation des Horoquartzs à la Direction interrégionale (DI) se fait au fil de l'eau, par des autorisations spéciales d'absence (ASA), et par une collègue en télétravail elle-même.

En matière de lutte contre la fraude (LCF), une note de la DG vient de tomber et sera déclinée en fin de journée. Le DI conditionne les contrôles à la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI), et en tenant compte de la situation particulière de la pression pandémique dans la région.
La consigne sera que deux **masques** périmés (pour le moment en attendant l'arrivée des nouvelles dotations) soient disponibles par agents en contrôle notamment dans les véhicules de service.
En tout état de cause, il s'agira de concilier une présence sur le terrain et la concrétisation de contrôles à but LCF. Les contrôles LCF ne devront s'effectuer que :

- en premier lieu au regard de la sécurité des agents (présence des EPI) ;
- eu égard à la nécessité de tiers (interprètes, services judiciaires et de police...), à la disponibilité vérifiée auparavant par la voie hiérarchique, des services judiciaires.

En effet, attache a été prise avec les services de Police/Justice qui nous ont informé que pour le moment ils sont bien trop occupés par le confinement.
À noter que le bureau douanier postal (BDP) a reçu les mêmes préconisations qu'à la BSITM pour concernant les équipements de protection individuelle lors des contrôles.

Le service du Pôle Logistique et Immobilier (PLI) a des livraisons en cours de **gel** hydroalcoolique, dont une à aller chercher à Châlons-en-Champagne par les services SURV.
La demande de SOLIDAIRES Douanes d'une dotation de **surlunettes** pour les agents est en cours de livraison aussi pour 200 paires.

Le service de la DI qui s'occupe de la **gestion des accidents du travail** est très impacté par la situation de crise sanitaire puisque deux agents sont en congés maladie (CM). Ainsi pour les frais médicaux liés aux accidents de travail, les délivrances de feuilles de prise en charge étant compromises, il est demandé aux agents de faire l'avance des frais médicaux via leur carte vitale. Le reste à charge sera remboursé par la DI sur présentation des justificatifs.
SOLIDAIRES Douanes conseille plutôt aux agents de ne pas utiliser leur carte vitale lors des consultations médicales pour accident de travail. La marche à suivre est qu'en l'absence de feuille de prise en charge, le professionnel de santé doit remplir une feuille de soin et l'agent avance tous les frais médicaux. Ces documents seront transmis à la DI pour constituer le dossier de demande de remboursements de frais médicaux.

Concernant les **frais de mission**, nous avons eu confirmation que seuls les agents réellement en mission (Paris Spé, SMS…) perçoivent ces frais.

Relations Humaines (RH), payes, divers…

Une note de cadrage ne devrait pas tarder à sortir sur la position des **RH** durant la crise.

Pour la paie d'avril, il y aura une reconduction de la **paie** de mars.

- Pour les stagiaires qui devaient rentrer à l'école en début de semaine, ils seront payés même en formation à distance.
- Pour les agents touchant plus de 20% de primes (ex. Marins), un acompte leur sera versé forfaitairement.

SOLIDAIRES Douanes demande s'il y aura une proratisation après la crise pour les **tickets restaurants**. Le DI va faire remonter cette interrogation.

Pour les agents arrivant en **fin de quatorzaine**, les médecins de prévention doivent rendre un *avis de sortie de quatorzaine*. Le DI ne voulant pas prendre de risque, ces agents seront placés en Autorisation d'Absence dans l'attente de consignes claires de la part des médecins de prévention sur les modalités de sortie. Cela ne concerne pas les agents malades du COVID-19 avérés qui sont en congé maladie ordinaire.
Il faut savoir par ailleurs qu'un certain nombre de médecins de prévention préconisent un confinement de 21 jours à compter de l'apparition des 1ers symptômes de l'affection que se soit au COVID-19 ou pas.

Le site de Boissy-Saint-Léger, les aubettes du point de passage frontière (PPF) Issy, les locaux de la BSITM et de la BSI Paris-Sud, tout le bâtiment du *Vitalys* et deux autres sites hors CHSCT sont retenus pour des opérations de **décontamination** par nébulisation de solution virucide, bactéricide et fongicide. Le coût est d'environ 32 000 €.
Ce point sera évoqué demain au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Paris (CHSCT 75) en audioconférence. Le DI envisage de demander la participation des CHSCT pour ces opérations de décontamination dans les sites où il y a du présentiel actuellement. L'idée serait que ces opérations soient réalisées à la fin du confinement, juste avant le retour des agents en conditions « normales ».

Il est possible de changer les **horaires d'ouverture** des services (surtout des bureaux) mais sous réserve de l'accord du DI et du Comité technique des services déconcentrés (CTSD = CT DI IDF), via la chaîne hiérarchique. Pour le moment aucune demande des services a été faite dans ce sens

Dans un soucis de soutien aux agents confinés, la DI a suscité l'envoi de courriels de **formations** en langues étrangères, de visites d'expositions virtuelles, etc.

Pour conclure

Toute proposition est la bienvenue : pour cela veuillez contacter madame Françoise TOUTAIN et madame Véronique LECOMTE-COLIN pour une diffusion éventuelle de votre proposition.

La DI essaie dans la mesure du possible de garder **contact** avec les agents pour ne pas qu'ils se sentent trop isolés ou livrés à eux-mêmes. Elle envisage également de solliciter le niveau hiérarchique supérieur pour maintenir ce contact.

La CFDT suggère que les collègues confinés à domicile qui le souhaitent puissent se rendre utiles en allant travailler temporairement dans d'autres administrations en tension (services de santé par exemple), associations, ou même simplement qu'ils puissent fournir toute forme de télétravail utile dans la période.

La prochaine réunion aura lieu vendredi 3 avril 2020.

Paris, le mercredi 1er avril 2020

Compte rendu de l'audioconférence de la DI Ile de France du 30 mars 2020

Accomplissement des missions

Les demandes de télétravail risquent fort d'augmenter dans les semaines qui viennent et il faudra donc être prêt à déployer le matériel en conséquence (PC portables par exemple).

Pour la BSITM, avec 1 train par jour pour une vingtaine de passagers, la liaison Eurostar devient d'un enjeu moindre au regard de l'engagement du nombre d'agents nécessaire. Les vacations sont réduites à 6 agents.
Le DI se félicite de la décontamination réussie et très rapide des locaux Regus, de ceux de la brigade et du filtre Eurostar. La dotation de masques et autres matériels de protection se poursuit puisque la sureté transmanche reste une mission prioritaire.

Le Bureau de Dédouanement Postal est désormais fermé les lundis et mardis. Il s'agit d'un choix de *La Poste*.

Comme réclamée depuis le début de la crise et à minima par SOLIDAIRES Douanes, une note DI va sortir pour que des masques de protection soient toujours présents à bord des véhicules de service en cas de contrôle impératif. En revanche, notre demande de port de lunettes de protection (le COVID-19 semblant pouvoir être contaminant par les muqueuses ophtalmiques, selon les dernières données scientifiques) pour les contrôles de personnes est encore à l'étude...
Attention, il ne s'agit pas de permettre un retour aux contrôles tout azimuts, mais seulement d'assurer une protection suplémentaire aux agents qui effectuent de la surveillance générale.
L'instruction de la DG sur ces contrôles à visée LCF devrait bientôt voir le jour.

Relations Humaines (RH), divers...

Le DI doit gérer le risque psycho-social des agents et des chefs de service qui souffrent d'ennui car il ne supportent pas l'absence d'activité professionnelle.
Il existe de grandes inégalités face à la dématérialisation. Cette fracture numérique concerne les agents qui ne possèdent ni smartphone, ni ordinateur ou connexion internet.

SOLIDAIRES Douanes demande aussi une attention particulière aux agents qui malheureusement ont eu des décès dans leur entourage et qui n'ont pu participer aux obsèques.

En facteurs de cohésion, le DI souhaiterait valoriser les initiatives individuelles concernant l'animation à distance dans n'importe quel domaine et dans la mesure du possible. Aussi Le DI va renvoyer aujourd'hui un mail contenant la liste de tous les contacts et soutiens sociaux, nationaux et locaux.

SOLIDAIRES Douanes propose que les notes RH nationales soient envoyées directement par mail sur Mercure et non pas juste dans l'application courrier car la plupart des agents n'y ont pas accès à leur dominicile.

Concernant les frais de mission, la restauration, et le retour de quatorzaine, une reflexion nationale en cours pour obtenir un cadre légal clair.

SOLIDAIRES Douanes et FO précisent que le consensus médical semble aller vers 21 jours de confinement à compter de la disparition de tous les symptômes, pour les personnes malades, avant une reprise éventuelle du travail. Dans tous les cas, il faudra l'avis du médecin traitant et du médecin de prévention. Le DI acte cette préconisation.

Le problème se pose pour les collègues dits "contacts" (sans symptômes mais ayant été en contact avec des personnes atteintes, testées ou non) qui ont été placés en quatorzaine.
En effet, demain, les premiers agents sortiront de quatorzaine (à Rungis notamment). Si le médecin de prévention de se positionne pas clairement, le DI placera les agents ces agents en AEA. A noter qu'au bureau de Rungis, il ne reste que deux cadres A opérationnels.

Le DI demande également aux chefs de services de contacter les collègues placés en congés maladie ou RQTH à domicile.

« Agenda »

Le Directeur Interrégional d'Ile de France, Jean-Roald LHERMITTE, a tenu ce matin une audioconférence avec tous les chefs de service. Il en tiendra une désormais une fois par semaine.

Afin de synchronisations des informations, les audioconférences de la DI Ile de France se tiendront les lundis, mercredis et vendredis à 11h avec les organisations syndicales locales. Quant à celles de la Direction Générale, elles se tiennent les mêmes jours en fin d'apres-midi avec les Organisations Syndicales nationales.

Paris, le lundi 30 mars 2020